

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC D'AÏN-ARKO

Maurice Ferdinand REDON DE COLOMBIER, président

Né à Blida (Algérie), le 9 décembre 1863.
Fils de Constant Joseph Redon de Colombier, receveur municipal,
et de M^{me}, née Corinne Lagier.

Débuté comme soldat au 2^e rég. de zouaves (1882).
Chevalier de la Légion d'honneur du 26 octobre 1894 comme lieutenant au 3^e régiment de
tirailleurs algériens.

Contraint de quitter l'armée pour raisons de santé (8 juillet 1897),
il suit une cure à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales).
Il s'y passionne pour les mines et finit par trouver la fortune avec celles d'Aïn-Arko (Algérie).
On le retrouve en Espagne (Parzan),
en Tunisie ([Kef-Chambi](#), [Douaria](#))...
et au Tonkin ([Charbonnages du Đông-Triêu](#)), qui sera son tombeau (6/2/1926).
Nommé *post mortem* conseiller du commerce extérieur (*Le Figaro*, 12 mars 1926) !

La reprise des mines d'Aïn-Arko
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 31 août 1905)

On lit dans la *Gazette des mines* :

La reprise de l'exploitation des mines d'Aïn-Arko est due à l'intelligente prospection de notre ami Dantin qui dirige actuellement avec une véritable *mæstria* les exploitations de la mine du Djendeli qui donne déjà des résultats merveilleux. Elle est due aussi à la hardiesse de M. de Redon de Colombier qui ira pas hésité à risquer pour le développement de cette affaire de gros capitaux qui, fort heureusement pour lui, ont porté leurs fruits pour le plus grand bien de notre industrie minière.

Félicitons donc bien sincèrement M. Dantin pour l'avoir inventée et M. de Redon de Colombier pour avoir mis en valeur une affaire qui est aujourd'hui une des plus importantes du département.

Félicitons aussi l'excellent ingénieur qu'est Baldo Castelli qui dirige avec un réel talent les travaux de recherches et d'exploitation des mines d'Aïn-Arko.

Notre dernier mot sera pour l'excellent M. de Manceau, qui, arrivé hier de Paris, s'est attiré déjà toutes nos sympathies et toute notre admiration en prenant, en l'absence de MM. de Redon de Colombier et Baldo Castelli, la direction de cette importante exploitation.

F. ANGELINI.

Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 mars 1907)

Suivant acte reçu par M^e Dufour, notaire à Paris, le 9 février 1907, il a été établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société des mines de zinc d'Aïn-Arko.

Cette société a pour objet principal l'exploitation de la concession des mines de zinc et autres métaux connexes dites d'Aïn-Arko, située sur le territoire de la commune d'Oum el Bouaghi, arrondissement de Guelma, département de Constantine (Algérie), dont M. *Maurice-Ferdinand* de Redon de Colombier fait apport à la société ; l'acquisition des objets mobiliers de toute nature, tels que machines, matériel, outillage rattachés à l'exploitation de la dite concession d'Aïn-Arko, etc. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts.

La durée de la société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, 1, rue d'Amboise.

Le capital social est de 2.000.000 de fr., divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune qui ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il est créé 20.000 titres, dits parts de fondateur ou bénéficiaires qui seront attribués, avec une somme de 100.000 fr. en espèces, à M. Redon de Colombier, en représentation de ses apports consistant notamment dans la toute propriété de la concession des mines de zinc et autres métaux connexes dite d'Aïn-Arko [...].

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale ; la somme nécessaire pour payer 5 % d'intérêt aux actions et 5 % pour le conseil d'administration. Le surplus des bénéfices, sauf toutefois divers prélèvements qui pourront être décidés par l'assemblée générale, sera distribué : 60 % aux actions et 40 % aux parts de fondateur.

Il est formé une société civile ou association qui existera entre tous les propriétaires actuels et futurs des 20 000 parts de fondateur. Cette société civile prend la dénomination de : « Société civile des parts de fondateur de la Société des mines de zinc d'Aïn-Arko. Son siège social est fixé à Paris, rue d'Amboise, n° 1.

Ont été nommés administrateurs de la société anonyme : MM. Maljean (Georges), demeurant, 8, rue de Noailles, Versailles ; Hepp (Maurice), 1, rue Magellan Paris ; Hepp (Albert), rue Dufétel, Versailles. — *Journal spécial des sociétés françaises par actions*, 14 mars 1907.

Algérie
Demande en extension de concession de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 mai 1907)

Par une pétition en date du 23 janvier 1907, régularisée le 9 février 1907, M. de Redon de Colombier (Maurice), demeurant à Paris, 1, rue d'Amquate [?], demande l'extension du périmètre de la concession d'Aïn-Arko, instituée par décret du 2 juin 1874, sur le territoire de la commune mixte d'Oum-el-Bouaghi, arrondissement de Constantine, département de Constantine.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC D'AÏN-ARKO

Société anonyme

Constituée suivant acte passé en l'étude de M^e Dufour, notaire à Paris,
le 12 décembre 1906

et modifiés par délibérations décisions des assemblées générales extraordinaires

CAPITAL SOCIAL 2.000.000 DE FRANCS

divisé en 20.000 actions de 100 francs

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Paris, le 20 mai 1907

Un administrateur (à gauche) : Maljean

Un administrateur (à droite) : Albert Hepp

Papeterie du Sentier, 39, rue du Sentier, Paris

Conseillers du commerce extérieur
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 15 août 1907)

M. de Redon de Colombier, exploitant de mines de zinc en Algérie, à Paris.

JURISPRUDENCE
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 octobre 1907)

On lit dans le *Travailleur africain* :

La 1^{re} chambre du tribunal civil de Constantine, présidée par M. Lacaze, assisté de MM. Dumas et Lannes, juges, a rendu son jugement dans une affaire Tarris contre de Redon de Colombier dont les débats avec les plaidoiries des avocats avaient occupé deux audiences du tribunal et intéressé le public minier du département.

La question que le tribunal vient de trancher dans ce jugement est, en effet, du plus haut intérêt pour les propriétaires de terrains sur lesquels existent des richesses minières.

M. Tarris, propriétaire à Aïn-Smara, de terrains sur lesquels des affleurements de calamine avaient été reconnus, avait concédé à M. de Redon le droit de faire des recherches, et en cas de réussite, le droit d'exploiter le gisement moyennant certaines redevances.

Les travaux de recherches ayant démontré la grande valeur du gisement, M. de Redon demanda à l'État la concession définitive et il voulut restreindre à la seule période de recherches le paiement des redevances stipulées au contrat, sous prétexte que le décret de concession qui doit réglementer l'exploitation de la mine, même en terrain privé, purge tous les droits antérieurs du propriétaire du sol, annule ses droits et les conventions particulières qui ont pu intervenir entre le propriétaire et l'exploitant.

Pour les consacrer, M. de Redon soutenait que le contrat qu'il avait passé avec M. Tarris était illicite et contraire à l'ordre public parce que seul l'État a le pouvoir de régler les droits du propriétaire du sol. Il ajoutait que ces droits ne sont jamais fixés par l'État à plus de dix centimes par hectare occupé par l'exploitation. C'est ce qu'il offrait à M. Tarris au lieu de la redevance promise.

Le tribunal a mis à néant cette thèse qui reposait sur une fausse interprétation des lois sur la matière.

Il a bien précisé que si l'État est, en effet, souverain maître pour définir les conditions dans lesquelles la concession sera accordée et permettre l'exploitation, que s'il a la faculté de ne tenir aucun compte des conventions particulières intervenues entre l'exploitant et le propriétaire du sol pour le cas où ces conventions empêcheraient l'exploitation, il n'en est pas moins vrai que le propriétaire a toujours le droit de traiter pour son propre bien : et que l'État ne manque jamais de respecter les contrats passés par le propriétaire quand ils n'entravent pas l'exploitation projetée.

Algérie
Demande de concession de sources salées
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 mars 1908)

Dans une pétition en date du 3 décembre 1907, M. de Redon de Colombier (Maurice), demeurant à Paris, 20, boulevard Montmartre, sollicite une concession de

sources salées pour chlorure de potassium et connexes situés sur le territoire de la commune mixte d'Aïn-M'lila, arrondissement de Constantine, département de Constantine.

Les sources demandées en concession sont situées dans le douar Ouled-Sebah, près du bord nord du lac Garaet-el-Mahrsef.

Mines de zinc d'Aïn-Arko
Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 18 juin 1908
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 août 1908)

Assemblée extraordinaire

La séance est ouverte à 3 heures, par M. de Redon de Colombier, président du conseil d'administration, qui constate que 19.935 actions sont présentes ou représentées et déclare que l'assemblée peut valablement délibérer. Il appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Frémont ¹ et Hess [*sic* : Hepp].

M. [Edme] Colin remplit les fonctions de secrétaire.

M. le président est heureux de constater les résultats excellents obtenus pendant les dix mois du premier exercice dont le compte de profits et pertes se solde par un crédit de 651.410 70. D'autre part, les disponibilités immédiates ou à court terme s'élèvent à 668.032 fr. 70 contre 182.717 fr. 50 seulement d'exigibilités.

Devant une situation aussi prospère, le conseil demande à l'assemblée l'autorisation de procéder à un amortissement partiel du capital social.

L'assemblée générale consultée décide qu'il y a lieu d'amortir le quart du capital social par le remboursement d'une somme de 25 francs par action de 100 francs.

Assemblée ordinaire

Le bureau de l'assemblée précédente restant en fonctions, le président donne la parole à M. Colin, pour la lecture du rapport du conseil d'administration.

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous venons, conformément à l'article 34 de nos statuts, vous rendre compte des opérations des dix premiers mois d'exercice de notre société, dont la deuxième assemblée générale constitutive a eu lieu le 28 février 1907.

Réalisation de l'option conférée par M. de Redon relativement aux objets mobiliers et aux stocks de minerais.

À la date du 18 mars 1907, M. de Redon de Colombier, fondateur, a demandé à votre conseil d'administration, alors en fonctions, de lui faire connaître la décision de votre société en ce qui concernait l'option à elle conférée par l'article 6 des statuts, relativement aux objets mobiliers de toute nature, approvisionnements et tout le stock de minerai extrait, calciné ou brut, existant au jour de la constitution définitive, tant sur le carreau de la mine qu'en tous autres lieux où des dépôts auraient été établis, étant spécifié que le stock de minerai comprenait environ (tonnes) :

Minerai calciné	1.337,780
-----------------	-----------

¹ Gabriel Émile Frémont : on le retrouvera, avec d'autres associés d'Aïn-Arko, au conseil des Charbonnages du Đông-Triêu (Tonkin)

Calamine première à la mine	420
Calamine deuxième comprise dans les minerais de laverie :	
Terres calaminaires premières (teneur 38 % environ)	6.977
Terres calaminaires deuxièmes (teneur entre 25 et 35 %)	6.674
Minerais de laverie et calamine deuxième	40.410

D'après les données de cette lettre et en prenant comme base les prix offerts par nos clients Vivian de Swansea et Aron Hirsch d'Halberstadt, la valeur totale des différents stocks de minerais, à la date du 1^{er} mars 1907 était, savoir :

Minerai calciné 1.337 t. 7,80 à 235 fr. 54, soit	315.100 70
Calamine première, 420 tonnes à 183 fr. 952, soit	76.839 85
Terres calaminaires premières, 6.917 tonnes, à 137 fr. 8104	953.234 50
Terres calaminaires deuxièmes, 6.674 tonnes, à 86 fr. 23	575.432 30
Soit, au total	<u>1.920.607 35</u>

Sans tenir compte des 40.410 tonnes de minerais mixtes de laverie et de calamine deuxième, ainsi que que des objets mobiliers et approvisionnements dont M. de Redon s'était réservé la propriété aux termes de l'article 6 des statuts.

Dans sa séance du 19 mars 1907, le conseil d'administration de votre société a décidé d'offrir à M. de Redon une somme globale et à forfait de dix-huit cent cinquante mille francs pour l'acquisition de la totalité des stocks de minerais, calciné ou brut, y compris les minerais mixtes de laverie, et une somme globale et à forfait de cinquante mille francs pour l'acquisition des approvisionnements et objets mobiliers et a conféré à M. [Georges] Maljean, son président, tous pouvoirs nécessaires pour faire ces acquisitions dans les conditions susdites.

M. de Redon ayant accepté ces conditions, la vente à la Société des stocks de minerais, calciné, brut, de laverie et des approvisionnements et objets mobiliers dont il est question ci-dessus est devenue définitive.

Travaux d'exploitation et de recherches

Nous avons pu, pendant les dix mois de notre premier exercice, produire les quantités ci-après (tonnes) :

Minerais crus en roches	12.159
Terres calaminaires	22.616
Minerais de laverie	35.260

La proportion de stérile est restée à peu près constante et égale à environ un tiers de la production totale.

Les travaux de recherches ont été méthodiquement poursuivis, de telle sorte qu'en dehors d'une importante quantité de calamine en roche et de terres calaminaires premières mises à jour, on peut, dès maintenant, compter sur environ un million de tonnes de minerais calaminaires tout-venant d'une teneur en cru de 15 à 20 % de zinc.

Travaux d'aménagement

Ils ont été, dans le cours du présent exercice, particulièrement importants et comprennent notamment :

Laverie. — L'installation d'une laverie électrique de trois sections indépendantes les unes des autres pouvant passer 60 tonnes de tout-venant par dix heures de marche et 120 tonnes par 24 heures.

Station centrale. — L'installation d'une usine centrale génératrice d'électricité actionnée par deux moteurs à gaz pauvre de chacun 115 HP.

Ateliers de réparations. — Permettent de faire sur place toutes pièces de mécanique dont il y aurait besoin urgent.

Fours Spirek. — Construction de deux fours Spirek donnant chacun un rendement journalier de 12 tonnes de minerai marchand.

Deux autres fours Spirek sont actuellement en construction.

Voie Decauville. — L'installation entre la mine et le village de Montcalm d'une voie ferrée à écartement de 0 m. 60, ayant un développement de 8 kilomètres.

Le seul examen du bilan vous permettra de constater que ces importants travaux d'aménagement ont pu être exécutés en totalité avec les seules ressources de la société.

Selon toutes prévisions, la laverie entrera en fonctionnement dans le courant du mois de juillet prochain. Elle sera la plus récente et l'une des plus modernes installations actuellement existantes en Algérie et en Tunisie. Elle sera mise en marche pendant le jour seulement, quand les cours du zinc seront bas ; mais elle est prévue et édiflée pour nous permettre de porter à environ 25.000 tonnes par an la production de minerai marchand au moment où les cours du métal se relèveront. Nous nous trouverons ainsi outillés de manière à tirer le meilleur parti d'un minerai recherché par tous les fondeurs, mais que nous ne voulons pas gaspiller, à des cours inférieurs.

Évaluation des stocks

Les stocks ont été inventoriés au prix de revient.

Nous croyons devoir vous faire remarquer qu'en plus de ces stocks, notre société possède 40.410 tonnes de minerai de laverie qui figurent pour mémoire et qui constituent une réserve dont bénéficieront les exercices futurs.

Réserve spéciale pour amortissements

Il a été porté comme réserve spéciale, pour amortissement, une somme de 89.749 fr. 70, représentant la plus-value entre le prix de l'acquisition faite à forfait de M. de Redon, comme il a été dit ci-dessus, des objets mobiliers et approvisionnements, et le total des estimations de ces mêmes objets lors de l'établissement de l'inventaire social.

Sur cette réserve spéciale, nous vous proposons d'amortir la totalité des frais de premier établissement de notre société, qui s'élèvent à 39.068 francs.

Disponibilités

Au point de vue financier et trésorerie, le bilan vous indique suffisamment une situation prospère, les disponibilités immédiates ou à court terme s'élevant à 668.033 fr. 70, contre un compte créditeur exigible de 183.717 fr. 20.

Pertes et profits. — Bénéfices

Les bénéfices des dix premiers mois d'exercice de 1907 s'élèvent à 651.410 fr. 70.

Nous vous proposons de répartir comme suit cette somme de 651.410 70

5 % à la réserve légale : 32.570 53

Intérêt de 5 % aux actions sur 25 francs, du 28 février au 1^{er} mai 1907 : 4.166 66.

Sur 100 francs, du 1^{er} mai au 31 décembre 1907 : 66.666 66

103.403 85

Il reste donc une somme libre de 548.006 85

Usant de la faculté qui lui est conférée par l'article 43 des statuts, votre conseil d'administration a convoqué aujourd'hui même une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui a décidé l'amortissement du quart du capital social, soit 500.000 00

Somme à imputer sur les bénéfices du présent exercice 1907, lesquels présenteront encore un excédent de 48.000 05 que nous vous proposons de reporter à nouveau sur l'exercice 1908.

Nomination de quatre administrateurs

En conformité de l'article 25 des statuts, votre premier conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 1907, s'est complété par l'adjonction de quatre nouveaux membres dont le nombre a été ainsi porté à sept.

Les quatre administrateurs dont il s'agit sont : MM. de Redon de Colombier, [Joseph] Chailley [gendre de Paul Bert (anc. gouverneur général de l'Indochine), député de Vendée (1906-1914), adm. de sociétés coloniales], [André] Vincent [du Comptoir Lyon-Alemand] et [Pierre] Ranson.

Propositions

Nous vous demandons, messieurs, de vouloir bien :

.....
3° Nommer comme commissaire chargé de la vérification de l'exercice 1908, M, Besse, commissaire sortant, rééligible, et comme commissaire adjoint, M. Colin.

Fixer comme précédemment à 1.200 francs l'allocation du commissaire des comptes qui établira le rapport.

.....

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1907

ACTIF	
Disponible :	
En caisse à l'agence de Bône	3.435 85
En caisse à l'agence de Zénati	3.601 00
Banque de l'Algérie	13.807 05
Caisse Paris	4.940 10
Caisse Arko	25.192 90
Société Générale	45.157 30
Réalisable à court terme :	
Débiteurs divers	297.141 00
Minerais calcinés	274.756 90
Réalisable à long terme après traitement et calcination :	
Minerais en roches	26.810 60
Terres calaminaires	1.399.608 20

Minerais mixtes, laverie	211.560 00
Immobilisé :	
Concession d'Arko	100.871 70
Agencement installation Paris	1.444 85
Habitations nouvelles	53.751 00
Fours nouveaux (Spireck)	26.180 60
Voies nouvelles	43.099 00
Laverie (construction)	41.423 20
Dépôts	2.025 00
Matériel, mobilier, Paris	5.885 30
Matériel d'exploitation	335.417 70
Matériel à Bône	4.989 50
Mobilier à Arko	10.377 00
Outillage	13.301 65
Nécessaire au service de l'exploitation :	
Sacherie	15.257 30
Combustibles	1.176 35
Explosifs	8.576 30
Fournitures et matériaux divers	25.996 25
Frais de premier établissement	29.063 00
Total	<u>2.933.877 60</u>
PASSIF	
Dettes de la Société envers elle-même. Capital-actions	2.000.000 00
Créances exigibles :	
Appointements et salaires	30.149 45
Assurances maritimes	755 95
Boffa et Glaizergues	8.142 59
Enregistrement et Timbre	3.356 50
Fournisseurs	140.523 60
Service médical	789 20
Réserves :	
Réserve spéciale pour amortissements	89.749 70
Bénéfices nets à répartir :	
Profits et pertes	651.410 70
Total	<u>2.933.877 60</u>

Rapport de M. Besse, commissaire des comptes

Les résolutions

La lecture des rapports ne donnant lieu à aucune discussion, les propositions du conseil, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée.

EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES
MINES DE ZINC D'AÏN-ARKO (Algérie)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1908)

L'histoire des mines d'Aïn-Arko est un bel exemple de ce que peuvent la ténacité et la continuité de l'effort, lorsque celui-ci est l'œuvre d'un homme qui possède à la fois l'énergie et la confiance en soi nécessaires à la réalisation des grandes entreprises.

En 1873, des concessions étaient délivrées à Aïn-Arko (province de Constantine), à 28 kilomètres de la station d'Oued-Zenati, sur la ligne de Bône-Guelma-Kroubs, pour l'exploitation de dépôts calaminaires. Les premiers chantiers ouverts donnèrent lieu à une extraction très rémunératrice, et les travaux se poursuivirent un peu au hasard, sans exploration, si bien qu'un beau jour, les exploitants, se trouvant en face de terrains stériles et ne connaissant pas la loi de formation du gîte, considérèrent la concession comme épuisée et l'abandonnèrent.

C'est alors que M. Maurice Ferdinand de Redon de Colombier entreprit, en 1904, une étude méthodique du gîte, fit des travaux appropriés et organisa tout de suite une exploitation intensive qu'il a maintenue depuis lors, sans négliger l'aménagement du gîte et les recherches. Les travaux donnent aujourd'hui des certitudes de gros tonnages pour les parties aménagées, et pour celles qui sont seulement explorées les plus belles espérances. M. de Redon de Colombier a pu exposer dans sa vitrine de la classe 63, toute une série de calamines dont la richesse moyenne sur minerai cru est de 40 % et dont les morceaux riches atteignent 50 % de zinc, le minerai grillé dans les installations de la société donnant jusqu'à 61,17 % de zinc.

Chronique financière
Constitution de sociétés :
(*Les Annales coloniales*, 1^{er} octobre 1908)

Le *Bulletin annexe* du *Journal officiel* contient les publications relatives aux sociétés coloniales suivantes :

.....
Société des mines de zinc d'Aïn-Arko

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 13 novembre 1908)

On demande à acheter d'occasion laverie pour minerais de zinc et plomb. S'adresser à M. de Redon de Colombier, 20, boulevard Montmartre, Paris.

Mines de zinc d'Aïn-Arko
Constitution
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 février 1909)

La Société des mines de zinc d'Aïn-Arko vient d'arrêter les comptes de l'exercice 1908 afin de les soumettre à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra dans un mois environ.

L'exercice 1907, avait eu une durée effective de dix mois, l'exploitation n'ayant commencé pour le compte de la société qu'en mars 1907 ; il avait donné un bénéfice de 651.000 fr. En 1908, et bien que les cours du métal n'aient encore pas été très favorables — du moins pendant la première partie de l'année —, la production a pu être portée à 12.000 tonnes environ. Aussi le bilan au 31/12/1908 que nous reproduisons ci-dessous fait-il ressortir un bénéfice de 1.283.197 90.

ACTIF	
Caisse et banques	394.819 40
Débiteurs divers	550.757 20
Minerais calcinés	13.605 45
Minerais crus en roche	48 230 00
Terres au-dessus de 35 %	206.607 70
Terres de 25 à 35 %	225 268 70
Tout-venant de laverie	1.167.948 00
Calamine lavée	7.647 55
Concession d'Arko	100.000 00
Achat de terrains	1.440 00
Habitations nouvelles	52 355 00
Fours nouveaux	62.711 60
Voies nouvelles	72.924 00
Laverie (constructions)	147.070 00
Laverie (matériel et outillage)	245.818 48
Dépôts	2.025 00
Matériel, mobilier Paris	8.778 85
Matériel, mobilier Bône	6.219 00
Matériel et outillage (mine)	80.960 60
Mobilier Arko	11.069 80
Combustibles	52.639 30
Explosifs	10.549 60
Sècherie	19.374 80

Fournitures et matériaux divers	28.288 20
	<u>3.517.107 50</u>
PASSIF	
Capital-actions	1.500.000 00
Capital réduit	500.000 00
Réduction du capital. Reste sur 1907	4 025 00
Coupons à payer. Reste sur 1907	520 02
Réserve légale	32 570 53
Réserve pour amortissements	68.489 25
Caisse de secours	7.668 65
Caisse d'assurances	878 25
Appointements et salaires	33 567 25
Boffa (transports)	6 554 00
Fournisseurs	29.680 35
Enregistrement et timbre	1 949 25
Profits et pertes :	
Reliquat 1907	48.000 85
Exercice 1908	1.283.197 90
	<u>3.517.107 50</u>

Avec les bénéfices du premier exercice social, le conseil avait déjà procédé à un remboursement partiel du capital de 25 fr. par action. On croit généralement qu'un remboursement de 50 fr. par action sera proposé à la prochaine assemblée. Les actionnaires auraient, en outre, à recevoir leur intérêt statutaire de 5 % sur 75 fr. par action soit 375 ; chaque action recevrait ainsi 53 75 au total et la répartition s'effectuerait approximativement comme suit :

Bénéfices de l'exercice	1.283.198
Reliquat précédent	48.006
Solde disponible	<u>1.331.204</u>
Réserve légale 5 %	64.106
Intérêts de 5 % sur 75 fr.	75.000
Tantième de 5 % au conseil	64.160
Remboursement de 50 fr. par action	1.000.000
Amortissements	31.520
Reporté à nouveau	96 364
Total égal au solde disponible	<u>1.331.204</u>

On peut pour l'exercice en cours prévoir une certaine augmentation de la production qui atteindrait 15.000 tonnes au lieu de 12.000. Ces évaluations sont basées sur les résultats attendus de la laverie qui n'est entrée en fonctionnement qu'en septembre dernier ; cette laverie est destinée à traiter, avec des frais restreints, des terres calaminaires à basses teneurs précédemment inutilisées.

Le conseil d'administration donnera d'ailleurs à l'assemblée prochaine des détails complémentaires sur l'état des travaux et la marche de l'exploitation.

Société d'Aïn-Arko
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 11 mars 1909)

À l'assemblée du 3 courant, il a été annoncé que les bénéfices de l'exercice écoulé s'étant élevés à 1.283.197 fr. 90, le conseil d'administration a décidé de consacrer une somme de 1 million à l'amortissement de la moitié du capital nominal.

Les travaux de l'exercice ont compris notamment l'achèvement de la laverie et de la station centrale.

« En plus de 122.646 tonnes de minerais bruts, donnant 40.000 tonnes de minerais marchands, qui existent sur le carreau de la mine et qui sont par conséquent tout prêts à être traités, a dit le président en terminant, le minerai reconnu par des travaux très importants dans le mamelon n° 1 peut être évalué à 1.000.000 de tonnes bruts, soit de 300.000 à 400.000 tonnes de minerais marchands. On arrive donc à un total de 340.000 à 400.000 tonnes de minerais marchands extraits ou reconnus. »

Bien qu'il soit extrêmement difficile de procéder à une telle évaluation de minerai sans avoir fait des travaux de reconnaissance considérables, on se plaît à reconnaître, même sans tenir compte de ces chiffres, toute l'importance de ce gisement.

Aïn-Arko
(Le Journal des finances, 13 mars 1909)

Les actionnaires se sont réunis le 3 courant. Après avoir entendu la lecture du rapport, ils ont décidé l'amortissement d'une somme de 50 francs par action, représentant la moitié du capital social, soit 1 million de francs Cette somme sera mise en paiement à partir du 1^{er} juin prochain.

Il ressort des rapports que le bénéfice net de l'exercice 1908, y compris le report de l'exercice précédent, s'élève à 1.331.204 fr. 75 que le conseil a proposé de répartir comme suit :

Réserve légale : 5 % sur 1.283.197,90	64.159 89
Intérêt de 5 % aux actions : 5 % sur 1.500.000	76.000 00
Mis à la disposition du conseil d'administration : 5 % sur 1.283.197	90 64.159 89
Remboursement de 50 francs par action	1.000.000 00
Réserve spéciale pour amortissements	31 510 73

Provision pour redevances	50.000 00
Report à nouveau	46 374 22
Total	<u>1.331 104 78</u>

Après avoir entendu la lecture des rapports, l'assemblée a approuvé, tels qu'ils lui étaient présentés, les comptes de l'exercice 1908 et fixé le dividende y afférent à 5 francs par action, payable sous déduction des impôts à partir du 1^{er} juin prochain.

Croquis à la pointe
UN VEINARD ?

[Redon de Colombier]

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 juin 1909)

On croit volontiers qu'un ancien officier est inhabile en industrie et naïf en commerce. Eh bien ! nous connaissons un exemple qui prouve tout à fait le contraire. Exemple d'hier et qui fait pas mal de bruit. Écoutez :

Voici un jeune officier de trente-trois ans obligé de quitter l'armée pour des raisons impérieuses de santé. Que faire ? Fortune minime (3.000 francs espèces — soit dit en confidence), activité limitée à cause de la maladie, mais deux facultés maîtresses : la volonté et une puissance singulière d'assimilation.

La volonté, elle, lui fait surmonter les obstacles toujours parsemés sur la route; c'est « la volonté de vaincre » (comme disait Napoléon), qui lui vient de son métier militaire.

Enfin, la faculté d'assimilation, possédée à un haut degré, lui permet de se lancer dans toutes les voies.

Le hasard veut que des affaires de mines se présentent à lui les premières.

— Va pour les mines ! dit-il. Et ce cerveau fait siennes, avec un rapidité extraordinaire, les choses de la mine. La minéralogie défile dans son cerveau, puis l'exploitation des mines, puis voilà qu'il se façonne rapidement au duel commercial avec le paysan, détenteur des terrains de mines ; avec le commerçant, acheteur de minerai ; avec le financier, vendeur de papier à vignettes.

Une mine, deux mines, dix mines, lui passent par les mains. Il lutte contre tout, contre tous, contre lui-même parfois, car un peu trop ardent peut-être et voulant arriver trop vite, il butte contre les obstacles. Enfin, son nom s'inscrit définitivement parmi les quelques hommes qualifiés de l'industrie des mines ; un beau nom du reste, ce qui ne nuit jamais, et le voilà bel et bien parti pour la fortune.

Arrivera-t-elle ? Oui, le jour où une bonne occasion se présentera. Cette occasion, ce sera Aïn-Arko, une mine de calamine en Algérie. Heureusement, notre homme n'est pas de ceux qui, colosses de l'industrie, arrivés et repus, si j'ose dire, flairent la bonne affaire et ne la font presque jamais. Lui, il la saisit au passage, il ne la lâchera plus, il lui fera rendre tout ce qu'elle peut rendre, servi en cela par l'expérience d'une lutte acharnée dans le passé contre la fortune rebelle.

Il gardera jalousement sa conquête et les échos louangeurs de la Bourse, du monde des affaires et la considération qui accompagne la réussite formeront alors autour de lui comme une atmosphère d'encens et d'envie.

D'envie, car on entend les jaloux s'écrier en se mordant la moustache : De Redon de Colombier, cet ancien officier démissionnaire, quel veinard !

Veinard ! sans doute, mais soyez, justes, Messieurs, et ajoutez : quel bûcheur !

Intérim.

ON SE DISPUTE « DANAÉ »
(*Le Figaro*, 27 novembre 1909)

Nous avons dit que le tableau trouvé aux Champs-Élysées et représentant « Danaé recevant la pluie d'or avait été réclamé par M. de Redon de Colombier, ingénieur, 20, boulevard Montmartre, qui l'avait acheté, le jour même, 100 francs à l'hôtel des Ventes.

Un amateur parisien le revendique à son tour :

— Je reconnais, dit-il, formellement ce tableau. *Danaé*, qui figurait depuis longtemps dans ma collection, a disparu subitement de chez moi pendant une longue absence et dans des circonstances mystérieuses. Un amateur m'en avait offert 3.000 francs, et j'avais refusé de la vendre.

La question est assez difficile à résoudre, car M. de Redon n'a pas acheté le tableau à un receleur, il l'a acquis aux enchères de l'hôtel Drouot. On n'a aucune imprudence à lui reprocher. De son côté, M. X veut rentrer dans son bien. En attendant que le différend soit tranché, le tableau a été conservé au bureau des objets trouvés.

Les titres Aïn-Arko
(*Le Sémaphore algérien*, 21 décembre 1909)

Ces titres, antérieurement dépréciés à 623 l'action et à 373 la part, justifieraient de niveaux sensiblement plus élevés, d'après les résultats de l'exercice et la proximité des dividendes.

En effet, les bénéfices de l'exercice 1909, qui va se terminer le 31 de ce mois, ne s'éloigneront pas de 1.600.000 francs, ce qui représente une augmentation de 320.000 francs comparativement à 1908 et de 1 million par rapport à 1907. On dit que les actions toucheront, au commencement de 1910, 25 francs à titre de remboursement final de capital et environ 30 francs comme dividende, soit au total 50 à 65 francs. Quant aux parts qui n'auront leur participation entière qu'en 1910, elles recevraient 20 francs environ, dès cette année.

Société des mines de zinc d'Aïn-Arko
(*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 471)

Société anonyme française, définitivement constituée le 28 février 1907.

Objet :. L'exploitation de la concession des mines de zinc et autres métaux connexes dites d'Aïn-Arko, située sur le territoire de la commune d'Oum-el-Bouaghi, arrondissement de Guelma, département de Constantine (Algérie); l'acquisition des objets mobiliers de toute nature, tels que machines, matériel, outillage rattachés à l'exploitation de ladite concession d'Aïn-Arko, ainsi que des approvisionnements et de tout ou partie du stock de minerai extrait, calciné ou brut, existant au jour de l'acquisition ; l'étude, la recherche, l'obtention de concessions, l'acquisition et la prise à bail de toutes autres mines, minières ou carrières, la vente, la location, l'affermage, l'apport contre titres ou espèces à toutes sociétés ou particuliers, la mise en valeur et l'exploitation de toutes autres mines, minières ou carrières concédées ou acquises ou dont la société serait locataire ; le traitement et la vente de minerais et généralement

toutes opérations industrielles, financières, commerciales, agricoles, même immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Siège social : 20, boulevard Montmartre, Paris.

Durée : 50 années, du 28 février 1907.

Capital social : 2 millions de francs, divisé en 20.000 actions de 100 francs chacune, toutes souscrites contre espèces et entièrement libérées et sur lesquelles 75 francs ont été remboursés à titre d'amortissement du capital.

Il a été créé, en outre, 20.000 parts de fondateurs attribuées, en sus d'une somme espèces de 100.000 francs, à M. de Redon de Colombier, en représentation de ses apports.

Conseil d'administration : de 3 à 7 membres, nommés pour six ans et propriétaires chacun d'au moins 25 actions.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin juin ; 1 voix par 5 actions. Dépôt des titres, 16 jours au moins avant la réunion.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale ; 5 % du montant libéré et non amorti des actions ; 5 % à la disposition du conseil pour le personnel. Sur le surplus, sauf prélèvement à déterminer pour l'amortissement du capital, 60 % aux actions et 40 % aux parts.

Service financier : au siège social.

ADMINISTRATEURS

MM. de Redon de Colombier, J[oseph] Chailley, A[ndré] Vincent, G[eorges] Maljean, M. Heep [*sic* : Hepp], A. Heep [*sic* : Hepp], P. Ranson.

Les actions de cette société sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 2 octobre 1908 et les parts, depuis le 26 février 1909.

THARSIS ET AIN-ARKO

(*Le Journal des finances*, 1^{er} avril 1910)

La vieille Tharsis, dont la situation financière demeure forte, cherche toujours la mine introuvable.

Les titres d'Aïn-Arko escomptent largement le brillant avenir de l'entreprise.

Voici deux entreprises minières.

L'une est vieille, fatiguée ; elle a derrière elle une carrière brillante, mais ses forces l'abandonnent ; elle cherche à prolonger son existence, à reconstituer les éléments de sa prospérité passée ; mais, visiblement, elle décline. C'est la Tharsis.

L'autre semble pleine de jeunesse et de santé ; elle exploite un riche domaine, qu'elle croit, sans doute, inépuisable ; elle montre la belle assurance des débutants heureux.

Leur rapprochement pourrait nous inspirer des réflexions philosophiques. Mais c'est autre chose que nos lecteurs nous demandent. Disons plutôt quelques mots, sans viser à une conclusion générale, de la situation de chacune d'elles, telle qu'elle ressort des rapports présentés aux actionnaires.

Constatons tout d'abord que les bénéfices réalisés par la Tharsis, en 1909, ont été légèrement supérieurs à ceux de 1908 — 163.000 livres contre 137.000. Nous verrons tout à l'heure qu'ils demeurent, quand même, sensiblement au-dessous de ceux des années précédentes. Le dividende est maintenu à cinq shillings, et cette répartition absorbe 156.250 livres sur le total des bénéfices ; il n'est reporté à nouveau que 30.517 livres.

La situation financière de la compagnie est d'ailleurs, très forte et la Tharsis, on peut le dire, est une vieille dame parfaitement à l'aise. Son actif, liquide et réalisable, dépasse 1.439.000 livres, tandis que le montant de ses dettes atteint à peine 138.380 livres.

Ces chiffres sont assurément réconfortants, mais en voici qui le sont moins. Ils nous montrent quelle a. été l'extraction pendant les cinq dernières années aux deux mines Tharsis et Calanas (la mine Lagunazo ne produit plus depuis 1902) :

Années	Minerai extrait (tonnes)
1905	396.762
1906	437.757
1907	457.692
1908	440.886
1909	373.075

La diminution, on le voit, est importante, surtout en 1909. Elle se chiffre par 67.811 tonnes.

Comment expliquer qu'à ce fléchissement de la production, ait correspondu un relèvement, pour l'exercice 1909, des bénéfices bruts et des profits nets ? Uniquement à ceci que le prix de revient a été sensiblement abaissé.

Mais quand il s'agit de la Tharsis, qui vieillit et s'épuise, une question tout de suite se pose : la Compagnie a-t-elle enfin trouvé la mine, depuis si longtemps cherchée, et dans tant de pays, qui ouvrira à son activité un champ nouveau ? Laissons ici la parole au conseil : « L'option sur la propriété située dans l'Arizona, dont il était question dans le rapport de 1908, a été abandonnée l'année dernière Nos ingénieurs ont pensé qu'il n'y avait pas d'avantage probable à en tirer et que, par conséquent, on n'avait aucun intérêt à continuer les paiements pour la conserver. Parmi les nombreuses mines qui ont été prospectées pendant le cours de l'année dernière, nous n'en avons trouvé aucune qui réponde à nos besoins. »

Triste et périodique refrain. La Tharsis est toujours à la recherche de la mine introuvable. Elle la cherche au Nord, au Midi, partout. Sous toutes les latitudes, ses ingénieurs fouillent la terre... En vain.

Or, il ne reste plus grand-chose de la peau de chagrin. Dès lors, ne trouvez-vous pas que l'action Tharsis, qui rapporte 6 fr. 25, est bien chère à 158 francs ?

Toute différente, de physionomie et d'allure, est la Société des mines de zinc d'Aïn-Arko. Ces mines, comme vous savez, sont situées en Algérie, dans le département de Constantine, à 150 kilomètres du port de Bône. Elles s'étendent sur 427 hectares, leur minéralisation est riche, leur traitement peu coûteux, leur exploitation facile.

En 1908, les bénéfices nets avaient atteint 1.283.197 francs ; ils se sont élevés, en 1909, à 1.515.644 francs — soit une plus-value de 232.447 francs. Et cet accroissement n'est pas dû seulement au relèvement des prix du zinc ; il résulte surtout d'une augmentation de la production.

Quant à la situation financière, un simple regard sur le bilan, qui sera soumis à la prochaine assemblée, nous montre qu'elle est des plus florissantes. Les exigibilités dépassent à peine 480.000 francs, alors que les disponibilités, y compris les approvisionnements et les stocks de minerai, se chiffrent par plus de 3.230.000 francs. Cet écart fait ressortir à près de 2.750.000 francs le fonds de roulement.

Mais voici qui est autrement significatif. La Société d'Aïn-Arko a remboursé les trois quarts de son capital actions. Le remboursement intégral sera fait cette année, et les

actions deviendront des titres de jouissance. Quelles seront alors les répartitions ? Aucun renseignement officiel n'a encore été donné à cet égard. Mais si l'on considère que le remboursement des 25 francs, qui représentent actuellement la valeur nominale de l'action, n'absorbe que 500.000 francs et que, par conséquent, un million restera disponible, il n'est pas excessif de prévoir que, une fois effectués divers prélèvements (réserves, tantièmes, amortissements, etc.), il pourra être attribué 23 francs aux actions et 17 francs aux parts. Notons que ces dernières participeront, pour la première fois, cette année, aux bénéfices.

L'action, qui s'inscrit à 643 francs, tient largement compte de la belle situation d'Aïn-Arko, de ses perspectives, de la bonne orientation du marché du métal. La part, à 380 francs, est relativement moins chère. Toutes deux, à notre avis, ont atteint des cours auxquels il serait téméraire de prédire, quelque bonne opinion qu'on ait de l'entreprise, une importante et prochaine plus-value.

Si Tharsis vit trop sur son passé, Aïn-Arko escompte peut-être trop l'avenir.

Aïn-Arko
(*Le Sémaphore algérien*, 27 avril 1910)

Les bénéfices de 1909 s'élèvent exactement à 1.515.044 francs, en augmentation de 232.217 francs sur ceux de l'année précédente. Le capital qui, par suite de remboursement, ne figure plus au bilan que pour 500.000 francs sera complètement amorti cette année. Bien que le quantum du dividende à répartir aux actionnaires ne soit pas encore fixé, on a de bonnes raisons de croire qu'il s'élèvera à 23 francs par action et 17 fr. 50 par part.

MINES DE ZINC D'AÏN-ARKO

Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 18 mai 1910.
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 mai 1910)

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 18 mai, sous la présidence de M. de Redon du Colombier, président du conseil d'administration, assisté de MM. Hess et Heppe, scrutateurs, et de M. Colin, secrétaire.

Plus de 11.000 actions étaient présentes ou représentées.

À l'unanimité, l'assemblée décide l'amortissement du dernier quart du capital social représentant une somme de 500.000 francs à répartir, par parts égales, entre toutes les actions, soit 25 fr. par chaque action, qui seront mis en paiement aux caisses du siège social, à compter du 1^{er} juillet prochain.

*
* * *

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue à l'issue de l'assemblée extraordinaire, le bureau restant constitué comme ci-dessus.

Lecture est donnée du rapport du conseil d'administration dont voici le texte :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous venons, conformément à l'article 34 de nos statuts, vous rendre compte des opérations de notre société pendant l'exercice écoulé, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1909.

Les bénéfices nets de cet exercice se sont élevés à 1.515.644 fr. 95.

Ces bénéfices nous permettront d'amortir sur le capital social une somme de cinq mille francs. Nous avons déjà amorti quinze cent mille francs à l'aide de prélèvements sur les bénéfices de 1907 et 1908. Notre capital social se trouvera donc, dès la clôture de notre troisième exercice, complètement amorti, tout en ayant servi aux actions l'intérêt statutaire de 5 %.

Les résultats du présent exercice ont été obtenus avec, pour l'année 1909, un cours moyen du zinc de 22 livres sterling 2 shillings contre 20 livres 3 pour l'année 1908 et 23 livres 16 pour l'année 1907-

Travaux d'exploitation, de recherches et d'aménagement

L'exploitation s'est poursuivie normalement et la marche de la laverie a été satisfaisante.

Au mois de juin dernier, nous avons eu à déplorer un accident aux deux moteurs qui actionnent la station centrale électrique. La culasse de chacun de ces moteurs a sauté à quelques jours d'intervalle. La laverie s'est trouvée ainsi immobilisée complètement pendant quelques jours et, pendant plusieurs semaines, elle n'a pu que partiellement fonctionner. Nous estimons que cet accident provient d'un défaut de construction et nous avons engagé une action en responsabilité contre la Compagnie qui nous a fourni ces moteurs. Pour éviter à l'avenir qu'un pareil fait ne se renouvelle, nous faisons installer une nouvelle force motrice à vapeur indépendante pouvant développer de 200 à 250 HP et assurer à elle seule la marche de tous les services de la laverie en cas d'arrêt des moteurs à gaz pauvre.

La calcination des terres calaminaires fines dans les fours Spirek ayant été imparfaite et donné lieu à quelques difficultés, nous avons construit deux fours Oxland qui seront spécialement affectés à la calcination de ces terres et qui, actuellement, nous donnent de bons résultats.

Nous faisons procéder à l'étude de diverses affaires qui nous ont paru intéressantes notamment dans les régions de Clairfontaine pour zinc et plomb sur les permis dénommés « Djebel Rirane », « Mesloulou sud n° 1 » et « Aïin-Chaouch ».

Évaluation des stocks

Les stocks ont été inventoriés savoir :

1° Pour les minerais calcinés prêts à la vente se trouvant soit quai Bône, soit en route entre la mine et Bône, soit à la mine à un prix représentant approximativement le prix marchand de ces minerais qui sont vendus par avance ;

Et 2° pour tous les minerais crus à un prix sensiblement inférieur au prix de revient moyen de ces minerais pour l'année 1909.

Trésorerie

Au point de vue financier et trésorier, les disponibilités immédiates et à court terme s'élèvent à 1.243.052 fr. 25 contre un passif exigible de 488.167 francs 27. La situation est donc très à l'aise.

Profits et pertes

Pour le présent exercice, le compte Profits et pertes s'établit comme suit :

Report à nouveau sur l'exercice 1908	46.374 20
Bénéfices nets de l'exercice 1909	1.515.644 95

De sorte que le compte profits et pertes présente un reliquat disponible de 1.562 019 15

Nous vous proposons de répartir comme suit cette somme de 1.562.019 15
Réserve légale 5 % sur 1.562.019 francs 15 centimes : 78.100 95
Intérêt de 5 % aux actions sur 500.000 : 25.000 00
Mis à la disposition du conseil d'administration 5 % sur 1.562 019,15 : 78.100 95
Provision pour redevances : 30.817 25
Ensemble 212.019 15
Il reste donc libre une somme de 1.350.000 00

Usant de la faculté qui lui est conférée par l'article 43 des statuts, votre conseil d'administration a convoqué pour aujourd'hui même une assemblée générale extraordinaire qui a décidé l'amortissement d'une somme de 25 francs par action représentant le dernier quart restant à amortir sur le capital social, soit 500.000 fr.

somme à imputer sur le compte « Profits et Pertes » pour le présent exercice 1909.

Lequel présentera encore un excédent de 850.000 00

que nous vous proposons d'attribuer à concurrence de 60 %, soit 510.000 francs aux actions à titre de complément de dividende soit par action : $510.000/20.000 = 25$ fr. 50

Et à concurrence de 40 % aux parts de fondateur,
soit par part : $340.000/20.000 = 17$ francs 340.000 00
Total égal 850.000 00

Administrateur et commissaires

L'administrateur sortant cette année est M. André Vincent. Nous vous proposons sa réélection pour une période de six ans.

Vous avez, en outre, à nommer les commissaires qui seront chargés du rapport sur les comptes de l'exercice 1910. Nous vous rappelons que M. Besse, commissaire titulaire, et M. Colin, commissaire adjoint, sont rééligibles.

Le conseil d'administration.

*
* *

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Je suis nouvel actionnaire de votre société, et je serais désireux d'avoir des renseignements sur le développement de la mine. De combien d'hectares se compose notre concession ?

M. le président. — Je ne puis vous donner le chiffre exact...

Le même actionnaire. — Vous êtes président de la société, vous devez savoir de quoi se compose votre mine.

M. le président. — Notre concession porte sur 430 hectares environ.

Le même actionnaire. — Je le savais déjà. Mais voulez-vous me dire quels sont les développements que vous faites dans cette mine ?

M. le président. — Nos travaux se font normalement...

Le même actionnaire. — Certainement, les chiffres que vous nous soumettez sont splendides, mais, comme président, vous devriez nous donner quelques explications sur l'avenir probable de votre société.

M. le président. — Le rapport du conseil résume les faits. Il ne faut pas, dans une assemblée générale, se noyer dans des détails. Nous sommes là pour examiner la situation financière de notre entreprise et la marche de l'exploitation. Je ne puis vraiment pas vous dire : Nous avons fait une galerie au nord, nous en avons poussé une

autre au sud, nous avons creusé un puits à cet endroit. Tout cela, c'est le travail de tous les jours, le travail des ingénieurs.

Le même actionnaire. — Ce travail des ingénieurs, vous devriez nous l'exposer.

M. le président. — Il varie tous les jours.

Le même actionnaire. — Quel est l'avenir de notre société ? Combien a-t-on produit de tonnes ?

M. le président. — La production de minerai calciné a été de 13.305 tonnes. La marche de notre exploitation a été normale.

Le même actionnaire. — Je suis sûr que les actionnaires ne savent même pas de quoi se compose la machinerie de notre société ! Des rapports des ingénieurs, vous ne nous dites rien.

M. le président. — Les actionnaires ont nommé un conseil d'administration, il a votre confiance ou il ne l'a pas

Le même actionnaire. — Il l'a !

M. le président. — Ce conseil suit l'affaire au jour le jour dans tous ses détails...

Le même actionnaire. — Il devrait nous donner connaissance des rapports des ingénieurs.

M. le président. — Il vous fait un rapport qui résume la marche de l'affaire...

Le même actionnaire. — Au point de vue financier, c'est merveilleux ; mais vous devriez nous donner des renseignements sur le côté technique.

M. le président. — Vous êtes satisfait du rapport au point de vue financier...

Le même actionnaire. — Oui, mais au point de vue technique, il ne nous apprend rien.

M. l'administrateur délégué. — L'honorable actionnaire me paraît ignorer ce qu'est une mine de calamine. Si nos 430 hectares renfermaient partout la même proportion de calamine que dans les parties exploitées, ce n'est pas 50 francs mais 500 francs par action que nous pourrions donner. Il faut chercher où se trouve la calamine...

Le même actionnaire. — C'est ce que je vous demande de nous indiquer. .

M. l'administrateur délégué. — C'est une question de circonstances, nous faisons continuellement des travaux de recherches.

Un actionnaire. — Il me semble comprendre la pensée de l'honorable actionnaire : d'après l'exercice actuel, que peut-on prévoir pour les exercices futurs ?

Le précédent actionnaire. — Dans un an, notre mine sera-t-elle épuisée ?

M. l'administrateur délégué. — Nous avons des réserves suffisantes pour pouvoir assurer une marche normale pendant trois ans alors même que nous ne pourrions pas extraire une tonne de calamine. Si donc, par aventure, la production venait à fléchir pendant plusieurs mois, nous pourrions marcher.

Le même actionnaire. — Qu'est-ce que trois ans de réserve !

Un actionnaire. — C'est un stock énorme !

Un autre actionnaire. — Il n'y a guère de mines de calamine qui aient un pareil stock !

Un actionnaire. — Je crois que l'honorable actionnaire ne sait pas exactement ce qu'il veut. Il ne pose que des questions vagues. Veut-il savoir pour combien de temps nous avons du minerai

Le premier actionnaire. — Non.

Un actionnaire. — Ce que nous pouvons prévoir ?

Le même actionnaire. — Oui.

Un actionnaire. — D'après les renseignements qui nous ont été fournis l'an dernier par les rapports des ingénieurs, il serait resté du minerai pour vingt ans ; la situation n'a guère pu se modifier depuis l'an dernier.

Nous avons affaire à des gisements de calamine ; vous savez que la calamine se trouve dispersée dans les lentilles : les unes sont très riches, les autres très pauvres, de

telle sorte qu'on ne peut guère apprécier la richesse d'une mine de calamine avant que celle-ci ait été complètement vidée.

Le même actionnaire. — Je me connais un peu en mines d'or...

Un actionnaire. — Je crois même que vous y avez été mêlé !

Le même actionnaire. — Oui, et pour ce motif, je me permets de parler de ces questions. Dans vos 430 hectares, avez-vous fait des développements en profondeur ?

M. le président. — Naturellement, tout travail de développement se fait en profondeur. Dans certains chantiers, on travaille à 80 ou 100 mètres de profondeur, mais c'est l'exception ; notre principale production se fait à ciel ouvert, et c'est là notre très grand avantage sur nos concurrents.

Un autre avantage réside dans la teneur de nos minerais qui sont des plus riches connus.

Le même actionnaire. — La machinerie ne signifie rien.

M. le président. — Au contraire, dans les exploitations modernes, la machinerie est tout.

Un actionnaire. — Il me semble que la discussion s'allonge inutilement...

Le même actionnaire. — Comment cela ? Je suis nouvel actionnaire — malheureusement, car j'aurais déjà touché de belles répartitions : — ces Messieurs me donnent des renseignements qui me plaisent beaucoup au point de vue financier, mais je les trouve absolument insuffisants au point de vue technique.

Un actionnaire. — On vient de vous en donner.

Le même actionnaire. — Je les trouve insuffisants.

Un actionnaire. — Je demande à M. le président de bien vouloir mettre aux voix les résolutions.

Le premier actionnaire. — Qu'avez-vous prospecté jusqu'ici dans votre concession ?

M. le président. — Dans notre concession, nous avons reconnu trois mamelons minéralisés, nous exploitons le premier...

Le même actionnaire. — Les autres ont-ils été prospectés ?

M. le président. — Nous y travaillons, nous ne pouvons tout faire à la fois. Nous avons commencé par le premier mamelon, nous avons fait des prospections dans le second, nous en ferons dans le troisième. Nos ingénieurs s'acquittent de leur besogne avec conscience, ils nous tiennent constamment au courant de ce qui se fait, voilà tout ce que nous pouvons vous dire.

Le même actionnaire. — Je regrette que les actionnaires ne soient pas mieux renseignés : vous ne nous parlez nullement de l'avenir de la mine ; tous les jours, je reçois des rapports miniers, tous traitent de cette question.

M. le président. — Je souhaite que les résultats obtenus soient aussi bons. Dans tous les cas, c'est à vous de dire si votre conseil a, ou non, votre confiance ; s'il ne l'a plus, il est prêt à se retirer !

Le même actionnaire. — Non seulement nous avons confiance dans le conseil, mais nous l'admirons. Il gère parfaitement notre capital puisqu'il rembourse ses actions, ce qu'aucune société ne fait, mais je trouve ses rapports insuffisants au point de vue technique.

Un actionnaire. — Vous nous avez donné le poids de minerai traité en 1909 : 13.000 tonnes ; pourrez-vous nous rappeler les chiffres de 1907 et de 1908 ?

M. le président. — En 1907 : 8.000 tonnes pour dix mois, et en 1908 : 11.000 tonnes.

Le même actionnaire. — Combien pensez-vous extraire cette année ?

M. le président. — À peu près comme l'an dernier. Mais nous ne pouvons pas nous engager à un chiffre ; nous ne voulons vous dire que quelque chose de rigoureusement vrai, car nous ne voulons pas, dans votre intérêt, qu'on puisse équivoquer sur nos déclarations.

Un actionnaire. — Si j'ai bien compris, votre concession comprend trois mamelons minéralisés, l'exploitation se fait dans le mamelon 1, et vous pensez y trouver du minerai pendant vingt ans encore?

M. le président. — À l'heure actuelle, nous avons sur le carreau de la mine, environ 120.000 tonnes extraites ; il peut donc se produire bien des difficultés sans que nous ayons à redouter un arrêt complet.

LES RESOLUTIONS

L'assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

- 1° Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 1909 ;
 - 2° Mise en distribution d'un intérêt de 5 % sur le capital-actions non amorti ;
 - 3« Fixation du dividende complémentaire à 25 fr. 50 par action et 17 francs par part, payables à partir du 1^{er} juillet, sous déduction des impôts ;
 - 4° Réélection de M. André Vincent, administrateur sortant ;
 - 5° Nomination de MM. Besse et Colin, commissaires des comptes ;
 - 6° Autorisations prévues par l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.
-

BACCALAURÉAT

(*La Dépêche de Constantine*, 28 juillet 1910)

Nous avons le plaisir d'apprendre que M^{lle} Blanche Angelini, fille de notre ex-concitoyen M. Joseph Angelini, secrétaire général de la Société minière d'Aïn-Arko et nièce de notre confrère et ami M. François Angelini, directeur de la *Gazette des Mines*, vient de passer avec succès, à Paris, les examens du baccalauréat.

La jeune lauréate est à peine âgée de 16 ans.

Nous sommes heureux de la féliciter de son brillant succès.

MINES DE ZINC D'AIN-ARKO

(*Le Sémaphore algérien*, 26 octobre 1910)

Il résulte des renseignements très précis que l'exploitation de la mine donne de bons résultats, mais en sera-t-il toujours ainsi ? C'est ce que l'on ne croit pas. Les prix cotés sur les actions et les parts nous paraissent exagérés. Les porteurs de titres feraient bien, à notre avis, de réaliser et d'attendre : c'est un sage conseil.

(*La Dépêche de Constantine*, 7 novembre 1910)

AIN-ARKO. — La nommée Sanna Hermande, âgée de 16 ans, femme d'un ouvrier de la mine d'Aïn-Arko, a mis fin à ses jours en avalant une décoction d'allumettes.

On ne connaît pas très exactement les mobiles de cet acte de désespoir.

Une information est ouverte.

NÉCROLOGIE

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 novembre 1910)

On annonce la mort tragique de M. Pierre Ranson, administrateur délégué de la Société des mines d'Aïn-Arko.

AIN-ARKO
(*Le Sémaphore algérien*, 21 décembre 1910)

Capital deux millions, divisé en 20 mille actions de 100 francs, sur lesquelles 25 francs ont été remboursés à titre d'amortissement du capital.

Il a été, en outre, créé vingt mille parts de fondateur, qui ont été attribuées ainsi qu'une somme de cent mille francs espèces à M. de Redon, pour prix de ses apports.

La valeur actuelle des titres se monte à plus de vingt millions.

Le conseil d'administration est composé de MM. de Redon de Colombier, président ; J[oseph] Chailley, vice-président ; A[ndré] Vincent ; Georges Maljean ; Maurice Hepp ; Albert Hepp ; Pierre Ranson, administrateurs.

Ce sont ces mêmes personnes qui sont à la tête des mines de fer de Douaria et des mines de plomb du Kef-Chambi.

MORT DE M. DE REDON
(*La Dépêche de Constantine*, 12 janvier 1911)

Nous avons appris avec une douloureuse surprise la mort, à Blida, de notre vieil ami M. de Redon. Quoique âgé de près de 89 ans, le défunt avait conservé une alerte vigueur qui semblait lui promettre encore de longs jours, entouré de l'affection de ses enfants, dont l'un est conseiller à la Cour et l'autre, propriétaire des mines d'Aïn-Arko.

C'est une belle et noble figure algérienne qui disparaît. Le défunt était l'un des doyens de la colonie. Venu en Algérie, dès les débuts de notre occupation, il avait connu toutes les difficultés que rencontrèrent les premiers Français établis dans ce pays.

Il joua un rôle particulièrement brillant lors de la conquête et se fit remarquer par son courage, son endurance, son esprit d'initiative, réunissant en lui toutes les qualités qui caractérisent le soldat français. Blessé devant l'ennemi, il dut subir une grave opération que son tempérament robuste lui permit de supporter : on dut, par trois fois, lui amputer la jambe. Obligé de quitter l'armée, il reçut en 1846 du Gouvernement, comme prix de ses bons et loyaux services, la croix de la Légion d'honneur. Il était donc, très probablement, le doyen de l'ordre.

Mais en abandonnant la carrière militaire, M de Redon ne resta pas inactif. Il entra dans l'administration et s'y fit bientôt remarquer par ses qualités de travail, par son zèle intelligent, par son inlassable dévouement.

Après sa conduite de brave sur le champ de bataille, après soixante années de services publics et soixante-six années de grade de chevalier, M. de Redon eut pu prétendre aux plus hautes distinctions, et il est certain que la rosette d'officier de la Légion d'honneur eut été bien placée sur la poitrine de ce glorieux soldat de la conquête africaine ; mais, homme simple et modeste, il se tint à l'écart des honneurs n'ayant d'autre désir, après une existence de labeur et de dévouement, que de finir ses vieux jours, dans le calme et dans la paix.

En mourant, M. de Redon a eu la satisfaction de voir ses fils suivre son exemple et arriver, par leur travail et leur énergie, à une situation enviable.

Sa mort a causé d'unanimes regrets dans la région de Blida où le défunt jouissait de l'estime et de la considération générales.

Nous n'essaierons pas d'atténuer la douleur de ses fils, par de vaines paroles de condoléances ; qu'il nous soit cependant permis de leur exprimer, en ces douloureuses circonstances, toute la part que nous prenons à leur deuil, et les assurer de nos sentiments de vive sympathie.

Dans la région de CONSTANTINE
OUED-ZENATI
(*La Dépêche de Constantine*, 29 mars 1911)

Carnet rose. — Nous enregistrons avec le plus grand plaisir la naissance d'un superbe bébé répondant au gracieux prénom de Norma.

Nous prions M^{me} et M. Bertozzi, ingénieur-directeur des mines d'Aïn-Arko qui en sont les heureux parents, de vouloir bien agréer nos bien cordiales félicitations.

Nous adressons à notre nouvelle concitoyenne la plus affectueuse bienvenue avec les meilleurs vœux de bonheur.

Société des mines de zinc d'Aïn-Arko
Assemblée générale ordinaire du 10 mai 1911
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 mai 1911)

Les actionnaires de cette société ont tenu, le 10 mai, leur assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. de Redon de Colombier, président du conseil d'administration, assisté de MM. Lucien Hesse et Albert Hepp, scrutateurs.

6.620 actions étaient présentes ou représentées.

M. Colin donne lecture du rapport du conseil d'administration, dont voici le texte :

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Nous venons, conformément à l'article 34 de nos statuts, vous rendre compte des opérations de notre société pendant l'exercice écoulé, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1910.

Nous avons, tout d'abord, à vous faire part du décès de notre administrateur délégué, M. Ranson. Le conseil d'administration exprime tous les regrets que lui a causés cette perte d'un collaborateur dévoué et intelligent. Appelé à pourvoir provisoirement au remplacement de M. Ranson, le conseil a désigné M. [Joseph] Angelini. Secrétaire général depuis la fondation de la société, ayant en cette qualité donné la mesure de ses aptitudes, et de son expérience, M. Angelini s'est trouvé tout indiqué à notre choix. En conformité de l'article 25 des statuts, nous vous demanderons de procéder à son élection définitive.

Nous avons la satisfaction de vous annoncer que les bénéfices nets de cet exercice se sont élevés à 1.423.680 fr. 75. Ces résultats ont été obtenus bien que la situation générale du marché du zinc au cours de l'exercice 1910 ait été indécise en raison de l'incertitude qui a régné au sujet du renouvellement du Syndicat des Usines à zinc d'Europe, incertitude qui s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année. Alors, par exemple, que l'on cotait 23 liv. 2 s. 7 d. pour le premier trimestre, le cours a fléchi par la suite jusqu'à 22 liv. 4 s. 8 d.

Nous avons eu, d'autre part, à enregistrer durant cet exercice une augmentation sensible du prix de la main-d'œuvre.

Travaux d'exploitation, de recherches et d'aménagements

Pendant cet exercice, nous avons continué et développé nos « recherches », qui nous ont donné des résultats très satisfaisants quant à l'avenir de la mine. L'« exploitation » s'est poursuivie normalement. Au mois de juillet dernier cependant, nous avons eu à subir de nouveaux arrêts dans la marche de la laverie par suite d'un accident aux deux moteurs qui actionnent la station centrale électrique. Nous avons dû pourvoir au remplacement des deux culasses de ces deux moteurs. Pareil accident s'était produit dans le courant de l'année 1909 dans les mêmes conditions, c'est-à-dire comme conséquence d'un défaut de construction et d'une conception défectueuse des moteurs.

Un expert avait été désigné par le tribunal de commerce de la Seine, sur la demande en dommages-intérêts formée contre les constructeurs par notre société. Les conclusions du rapport d'expertise, récemment déposé, nous étaient, favorables quant à l'obligation par les constructeurs de remplacer les culasses à leurs frais, mais elles nous refusaient tout droit à des dommages-intérêts. D'autre part, la société qui nous vendit les moteurs est entrée en liquidation. Nous avons donc cru devoir transiger dans des conditions telles que nous sommes défrayés de nos débours et que ladite société nous remet la somme nécessaire pour faire construire des culasses sur un type soigneusement étudié par des spécialistes et que nous faisons exécuter par des constructeurs de notre choix.

Les « travaux d'aménagement » ont compris l'achèvement de l'installation :

1° D'une nouvelle force motrice à vapeur indépendante pouvant développer 200 à 250 HP et assurer à elle seule la marche de tous les services de la laverie en cas d'arrêt des moteurs à gaz pauvre ;

2° De deux nouveaux fours Spirek et de deux fours Oxland qui, pour la calcination des terres calaminaires fines, nous donnent des résultats satisfaisants, que nous espérons voir s'améliorer encore par l'application de dispositifs de tirage artificiel actuellement à l'étude.

Nous avons fait construire une maison d'école qui sera inaugurée prochainement, un magasin supplémentaire, vingt autres maisons ouvrières, nécessitées notamment par l'augmentation du personnel ouvrier de la laverie.

Nous avons actuellement à l'étude un projet dont la réalisation nous permettrait l'utilisation des refus de laverie dont nous avons à la mine une quantité très importante.

Dans le cours de cet exercice, nous avons eu à nous préoccuper du renouvellement des contrats de vente de nos minerais.

La richesse et la grande pureté des calamines d'Aïn-Arko ont fait que la plupart des grandes usines d'Europe nous ont adressé des propositions. Nous avons vendu notre production pour trois ans à des maisons de premier ordre dans des conditions très satisfaisantes.

Nous faisons étudier en Algérie et dans les Pyrénées espagnoles des affaires qui semblent intéressantes pour zinc et plomb.

Évaluation des stocks

Les stocks ont été inventoriés, savoir :

I. — Pour les minerais calcinés prêts à la vente, se trouvant soit quai Bône, soit à la mine, à un prix représentant approximativement le prix marchand de ces minerais qui sont vendus par avance et ont été livrés dès le commencement de 1911.

II. — Pour les minerais crus, à un prix sensiblement inférieur au prix de revient moyen pour l'année 1910.

Au point de vue financier et trésorerie, les disponibilités immédiates et à court terme s'élèvent à 811.188 fr. 20, contre un passif exigible de 148.642 fr. 37. La situation est donc très satisfaisante.

PROFITS ET PERTES

Pour le présent exercice, le compte Profits et pertes se solde en crédit disponible par 1.423.680 fr. 75. Nous vous proposons de répartir comme suit cette somme de. 1.423.680 75

À la réserve légale pour atteindre le 1/10 du capital : 25.168 62

À la réserve spéciale pour amortissements : 50.000 00

Provision pour redevances et subventions : 80.000 00

Mis à la disposition du conseil, 5 % sur 1.423 680 fr. 75 : 226.352 65

Ensemble 226.352 65

256.352 65

Il reste donc libre une somme de 1.197.328 10

Que nous vous proposons d'attribuer comme suit :

60 % aux actions à titre de dividende, soit 718.396 85

Soit par action :

$718.396,85/20.000 = 35,91 35$

Et 40 % aux parts, à titre de dividende, soit 478.931 25

Soit par part :

$478 931,25/20.000 = 23 \text{ fr. } 94$

Total égal 1.197.328 10

Administrateur et commissaires

L'administrateur sortant cette année est M. Albert Hepp. Nous vous proposons sa réélection pour une période de six ans.

Vous avez en outre à nommer les commissaires qui seront chargés du rapport sur les comptes de l'exercice 1911. Nous vous rappelons que M. Besse, commissaire titulaire, et M. Colin, commissaire adjoint, sont rééligibles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

AÏN-ARKO

(Le Sémaphore algérien, 5 juillet 1911)

L'action Aïn-Arko nous paraît être à un cours avantageux pour les acheteurs. Avons-nous besoin de rappeler que cette société exploite dans la province de Constantine, en Algérie, des mines de zinc, déjà ouvertes depuis sept ans environ ?

Les premiers aménagements ont permis de reconnaître un stock de minerai de calamine suffisant pour assurer du travail pendant une vingtaine d'années : c'est dire que l'avenir paraît brillant pour cette entreprise. Un des avantages de cette exploitation est que l'extraction peut se faire en tranchées et carrières, ce qui est plus économique.

Les résultats obtenus jusqu'ici sont encourageants et les bénéfices déjà élevés, bien que, ces dernières années, le prix du zinc ait été assez indécis.

Le récent renouvellement de l'entente des producteurs de ce métal va, heureusement, conserver au prix une stabilité très appréciable.

La situation financière de la société est excellente, les immobilisations, qui se montent à 1.106.000 francs sont plusieurs fois couvertes. car le capital de 2 millions a été entièrement amorti, ce qui permet de distribuer une plus grande partie des bénéfices aux actionnaires.

Ceux-ci sont donc assurés de voir leurs dividendes augmenter et. les cours de leurs actions progresser encore.

LE MOUVEMENT MINIER

Le gisement d'Aïn-Arko (Algérie). — Son histoire. — Les installations
(*La Dépêche de Constantine*, 14 juillet 1911)

Concédée le 2 juin 1874, la mine d'Aïn-Arko est à 28 kilomètres d'Oued-Zénati, sur la ligne de Bône-Guelma-Khroubs et à 151 kilomètres du port d'embarquement (Bône).

Elle se trouve dans la commune mixte d'Oum-el-Bouaghi.

Le dépôt de calamine qui forme le gisement d'Aïn-Arko appartient à l'étage jurassique supérieur. La concession (247 hectares) comprend dans ses limites trois mamelons orientés E.-O. émergeant au milieu de la grande plaine d'alluvion quaternaire qui les entoure.

La minéralisation se présente en bancs, amas, lentilles, colonnes ou imprégnations par contact dans les dolomies ou les calcaires dont sont uniquement constitués les mamelons.

La calamine se rencontre, à Arko, sous toutes les formes, cavernueuses, concrétionnée, fibreuse et diversement colorée, blanche, grise, rouge ou verdâtre. Certains contacts donnaient de l'hydrozincite absolument pure et très friable, et une colonne silicatée y a été rencontrée ; mais la plus grande pureté. La teneur de la calamine d'Arko varie, crue, entre 40 et 45 % ; calcinée, entre 56 et 61 %.

On se trouve, à Arko, en présence d'un gîte assez important, avec une imprégnation calaminaire partout où il y a cassure. Mais en raison de l'irrégularité de ces cassures et de la minéralisation, plusieurs chantiers ont dû être ouverts. La plus grande partie de l'exploitation se fait par tranchées et carrières, peu par galeries.

La mine d'Arko, concédée depuis 1874, fut, peu de temps après, abandonnée comme épuisée.

Reprise en 1904, par M. de Redon de Colombier, l'exploitation d'Aïn-Arko a donné de remarquables résultats, grâce à une étude méthodique du gîte et à des travaux appropriés.

Tous les transports de la mine ont lieu sur rail. Une double voie de 0 m. 40, faisant le tour du mamelon Nord, relie les différents chantiers aux fours à cuve et à la laverie.

Des plans inclinés automoteurs ou à manège se raccordant à la voie générale du niveau, desservent les différents chantiers.

Une voie ferrée à écartement de 0 m. 60 et ayant un développement de 8 kilomètres, construite par la Société d'Ako, relie la mine au village de Montcalm. De ce centre, les minerais sont transportés sur des chariots en gare d'Oued-Zénati (20 kilomètres) et de là dirigés sur Bône, port d'embarquement.

Les installations comprennent :

Quatre fours à cuve d'une capacité de chacun 60 tonnes et pouvant donner 40 tonnes de calamine calcinée par jour ; quatre fours Cermak-Spireck donnant chacun un rendement de 12 tonnes par jour.

Sont traités à ces fours les terres riches (au-dessus de 37 %) et les minerais lavés. Une grille placée au-dessus de chaque four refuse les minerais ayant un diamètre supérieur à 80 m/m.

La laverie, les ateliers et l'usine centrale génératrice d'électricité forment un ensemble de bâtiments s'étendant sur une longueur de 75 mètres, avec une largeur de 25 mètres et une hauteur de 16 mètres. La laverie occupe le milieu entre l'usine génératrice, d'une part, et les ateliers de forge, ajustage et menuiserie, d'autre part.

Deux pompes à plongeurs, commandées par deux moteurs électriques, fournissent l'eau nécessaire à la laverie, amenée d'une conduite en tubes d'acier de 600 mètres de longueur. Ces deux pompes refoulent l'eau d'un puits creusé spécialement dans un grand réservoir de 300 mètres cubes de capacité.

De ce bassin partent les conduites allant à la laverie, aux gazogènes et aux moteurs à gaz.

Le courant électrique continu à 220 volts pour tous les moteurs est donné par deux génératrices de 80 kilowatts. Ces dynamos sont actionnées par deux moteurs à gaz pauvre de 115 HP. Le gaz est produit par deux gazogènes indépendants, mais pouvant cependant alimenter isolément ou ensemble l'un ou l'autre des moteurs. Un petit moteur à pétrole de 7 HP commande, suivant les besoins, le compresseur d'air, fournissant l'air comprimé nécessaire pour lancer les moteurs à gaz, ou une dynamo permettant, en cas d'avaries, de commander l'atelier mécanique, d'éclairer la laverie et les machines.

La Société a construit vingt-cinq bâtiments servant de bureaux, magasins, logements des employés et des ouvriers, restaurant, boulangerie, boucherie, infirmerie.

L'installation actuelle permet à la Société d'Arko une production annuelle de 25.000 tonnes calcinées (minerai en roches et terres calaminaires). La production de 1904 a été de 1.160 tonnes ; celle de 1906, de 9.000 tonnes ; celle de 1907, de 11.000 tonnes ; celle de 1908, de 12.000 tonnes, et celle de 1909, de 10.600 tonnes.

La mine occupe de 3 à 400 ouvriers et employés.

Aug. RICHARD.

LE MOUVEMENT MINIER

Les mines de zinc d'Aïn-Arko (*La Dépêche de Constantine*, 20 juillet 1911)

Nous avons publié dans notre dernier *Mouvement minier* une étude très détaillée sur les mines d'Aïn-Arko, près d'Oued-Zénati (Constantine).

Nous complétons aujourd'hui cette étude par quelques renseignements spéciaux :

Le conseil d'administration de la Société anonyme des Mines de zinc d'Aïn-Arko (capital : 2.000.000 de francs — siège social : 20, boulevard Montmartre, à Paris), est composé de la façon suivante :

MM. de Redon de Colombier, ancien officier, 20, boulevard Montmartre, à Paris (9^e), président.

Chailley, député, directeur général de l'Union Coloniale française, 3, rue de la Terrasse, à Paris (17^e), vice-président.

Vincent, ingénieur, directeur du Comptoir Lyon-Allemand, 3, rue Marguerite, à Paris (17^e).

Maljean, ancien administrateur-gérant des Papeteries du Sentier, 8, rue de Noailles, à Versailles (Seine-et-Oise).

Hepp (Maurice), docteur en médecine, 1, rue Magellan, à Paris (8^e).

Hepp (Albert), ingénieur civil, 2, rond-point de l'Alliance, à Versailles (Seine-et-Oise).

Angélini Joseph, administrateur-délégué.

Le capital est divisé en 20.000 actions de 100 francs. Il a été créé 20.000 paris de fondateur.

La direction de la Société est assurée par le siège social, de même que le service commercial.

Les ingénieurs à la mine, à Aïn-Arko, sont MM. Nello Bertozzi et Louis Rancarani.

(*La Dépêche de Constantine*, 15 octobre 1911)

M. Aug. Boffa, entrepreneur de transports de la mine d'Aïn-Arko

FAITS ALGÉRIENS
Département de CONSTANTINE
AIN-ARKO
(*La Dépêche de Constantine*, 30 janvier 1912)

Inauguration de l'école. — Samedi 6 janvier, MM. Bertozzi et Rancarani, ingénieurs-directeurs des Mines d'Aïn-Arko, offraient une grande soirée à l'occasion de l'inauguration de l'école nouvellement créée à Aïn-Arko.

Parmi les invités ayant répondu à l'invitation de ces Messieurs, nous avons remarqué : M. Ribet, administrateur de Canrobert, Madame et Mademoiselle ; M. Joint, administrateur-adjoint à Canrobert ; M. le docteur Girard, d'Oued-Zenati, et Madame ; M. Orru, secrétaire de mairie à Oued-Zénati, et Madame ; M. Arène, transitaire à Dôme ; MM. les employés et chefs des divers chantiers et leurs familles.

Mesdames Bertozzi et Rancarani ont fait les honneurs de la soirée avec une grâce exquise.

Le dîner a eu lieu dans la salle de l'école magnifiquement décorée pour la circonstance. Autour d'une immense table somptueusement dressée, 50 personnes ont pris place. Pendant tout le repas, les couples devisaient gaiement tandis que les fins gourmets dégustaient les meilleurs crus de France et d'Italie et savouraient des mets savamment apprêtés. Le menu était digne du grand vatel ; qu'on en juge :

Potage à la bolonaise. — Huîtres de Marennes. — Poisson sauce russe. — Pieds de porc farcis. — Épinards au beurre. — Galantine de dinde. — Salade de saison. — Bombe glacée, — Gâteaux variés. — Vins fins. — Saint-Estèphe. — Saint-Émilien. — Saint-Julien. — Chianti. — Moët-et-Chandon.

Au champagne, M. Ribet a porté un toast aux santés de mesdames et messieurs Bertozzi et Rancarani et à la prospérité de l'école d'Aïn-Arko.

L'assistance a également tenu à féliciter leurs aimables amphitryons pour la complète réussite de leur fête.

Puis la danse commença aux sons harmonieux d'un orchestre d'élite composé des maëstri Spina frères de Constantine, de deux violonistes parmi lesquels le virtuose Ognibène.

Les disciples de Terpsichore s'en donnèrent à cœur joie, cependant que le champagne et de fins gâteaux circulaient à profusion. À six heures du matin seulement, on songea à aller prendre un peu de repos. À onze heures, les invités se rencontraient à l'école qu'ils visitaient en compagnie de la charmante institutrice, M^{lle} Espère. Le bâtiment situé sur le flanc de la colline est du plus bel aspect. Construit en style oriental, il forme premier étage en façade sur le devant et toute la largeur de laquelle est placé un grand balcon auquel on accède par un double escalier formant perron. Les locaux sont spacieux, bien aérés et merveilleusement éclairés. Le mobilier scolaire, fabriqué à la mine, est d'un style moderne et riche. Derrière le bâtiment se trouve une grande cour macadamisée avec eau à l'intérieur. Du côté nord, est édifié un vaste hangar au-dessous duquel sont disposés tous les agrès de gymnastique, le tout intelligemment aménagé et bien compris. Au rez-de-chaussée, on a accès dans une grande et belle salle où les amateurs de billard peuvent se divertir tout à leur aise. De nombreuses ampoules électriques sont disposées dans tous ces locaux.

Ajoutez à cela le plus parfait accord la plus grande intimité qui règnent parmi tout le personnel et leurs chefs et vous aurez une idée de la vie agréable réservée aux habitants de ce centre minier.

Messieurs Bertozzi et Rancarani ont droit à de chaleureuses félicitations pour leur louable et intelligente initiative.

Société des mines de zinc d'Aïn-Arko
Assemblée générale ordinaire du 23 avril 1912
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1912)

Ainsi que *L'Information* l'a déjà annoncé dans son numéro du 24 avril, les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 23 avril 1912, sous la présidence de M. Vincent, en l'absence de M. le président, empêché, assisté de M. Hesse et Hepp, scrutateurs, et de M. Colin, secrétaire.

6.446 actions étaient présentes ou représentées.

Lecture est donnée du rapport du conseil d'administration. dont voici le texte :

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 34 de nos statuts, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur l'exercice 1911 ainsi que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1911, date à laquelle s'arrête notre année sociale.

Les bénéfices atteignent, pour l'année 1912, la somme de 1.117.837 francs, contre 1.423.080 francs pour l'exercice précédent.

Cette diminution est due à différentes causes dont la plus importante réside dans une réduction de la production qui a été de 9.876 tonnes 329 au lieu de 12.280 tonnes en 1910. Ce fléchissement tient à des causes particulières et momentanées d'inégale importance, mais dont la réunion a agi sensiblement sur le tonnage produit. Nous avons complété en 1911 l'installation d'une nouvelle force motrice à vapeur de secours dont nous vous avons entretenu lors de notre dernière assemblée générale ; nous avons dû y avoir recours, des accidents s'étant à nouveau produits aux moteurs à gaz pauvre. Il en est résulté des arrêts dans le fonctionnement de la laverie dont le rendement s'est trouvé, par suite, notablement diminué.

Au surplus, pendant la saison d'été, la mine et la laverie notamment ont eu à souffrir de la pénurie de la main-d'œuvre dont on est menacé, dans un pays agricole, chaque fois que les indigènes ont de bonnes récoltes. Le prix de cette main-d'œuvre a encore sensiblement augmenté.

Nous ne pouvons point négliger de vous signaler, d'autre part, que les chantiers se trouvent à des profondeurs toujours croissantes et que le minerai rencontré y est accompagné de stérile qui n'existait qu'en très faible quantité dans les premières années de l'exploitation, alors que les travaux se poursuivaient superficiellement. Il en résulte non seulement des frais plus élevés d'abattage et sondage du minerai, mais encore une réduction forcée de l'extraction.

Nous noterons aussi une hausse notable des frets dus à l'augmentation des besoins du trafic maritime qui est venu accroître nos charges de transport.

Nous devons mentionner, en outre, qu'au cours de l'exercice 1911, nous avons eu à payer exceptionnellement, en plus des taxes de l'année, une somme de 90.689 fr. 45, représentant des redevances arriérées au sujet desquelles un conflit s'était produit avec l'administration.

Travaux d'exploitation, de recherches et d'aménagement

Indépendamment des considérations ci-dessus, l'exploitation s'est poursuivie normalement.

Les essais des appareils d'enrichissement auxquels nous avons procédé font, espérer pour 1912 l'utilisation des refus de la laverie dont nous avons à la mine une masse très importante.

Le chapitre de nos immobilisations s'est accru cette année, par suite de la construction de nouvelles maisons ouvrières, de l'agrandissement des locaux affectés au magasin, de l'installation d'un nouveau four Oxland pour la calcination des terres calaminaires fines et de différents aménagements à la laverie.

Des essais de perforation mécanique ayant donné des résultats satisfaisants nous conduisent à faire une installation de moteurs et de compresseurs qui nous permettra de réaliser une économie de temps et d'argent dans l'abattage.

Nous avons, cette année, donné une importance particulière aux recherches. Ces recherches confirment jusqu'à présent toutes nos prévisions sur la puissance et l'allure en profondeur de la masse minéralisée.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'affaire des Pyrénées espagnoles [Mines de Parzan] dont nous vous avons entretenu à la dernière assemblée générale, a pu être menée à bonne fin. Elle a laissé à notre société d'importants avantages. Les chances d'avenir de la mine donnent à cette affaire une valeur particulière. Mais la réalisation ayant eu lieu en 1912, ce n'est que le prochain exercice qui sera appelé à en bénéficier.

Évaluation des stocks

Les stocks ont été inventoriés, tant pour les minerais calcinés prêts à la vente que pour les minerais crus, à un prix sensiblement inférieur au prix de revient moyen pour l'année 1911.

Trésorerie

Au point de vue financier et trésorerie, les disponibilités immédiates et à court terme s'élèvent à 637.897 fr. 35 contre un passif exigible de 59.511 fr. 00. La situation est donc satisfaisante.

Profits et pertes

Pour le présent exercice, le compte Profits et pertes se solde en crédit disponible par 1 million 117.837 francs. Nous vous proposons de répartir comme suit cette somme de 1.117.837 00

À la réserve pour amortissements :	100.000 00	
Réserve spéciale (redevances) :	80.000 00	
Mis à la disposition du conseil 5 % sur 1.117.837 fr. :	55.891 85	235.891 85
Il reste donc libre une somme de		881.945 15
Que nous vous proposons d'attribuer comme suit :		
60 % aux actions, à titre de dividende, soit		529.107 10
Soit par action : 20 fr. 45.		
40 % aux parts, à titre de dividende, soit		352.778 05
Soit par part : 17 fr. 63.		

Total égal	881.945 15
------------	------------

.....

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Nous venons d'entendre la lecture du rapport du conseil d'administration. Il faut bien en convenir, les actionnaires n'ont pas lieu d'être très satisfaits car ils perdent dix francs de leur revenu par titre : 26 francs au lieu de 36. C'est une diminution considérable : à quoi peut-elle être due ?

Vous dites qu'elle est due à des causes accidentelles. Tant mieux, car si ces causes sont accidentelles, elles disparaîtront plus facilement. Malheureusement, il est une de ces causes qui s'est déjà produite plusieurs fois : je veux parler des arrêts des moteurs à gaz pauvre qui actionnent la station centrale électrique et qui ont amené l'arrêt de la laverie. C'est là un accident qui se reproduit tous les ans. Nous en retrouvons la trace dans les comptes rendus de 1910, de 1911 et, chose plus grave, chaque fois, la marche de l'affaire a été entravée.

Cette année, pour la troisième fois, le même accident se reproduit. Ce n'est pas une chose accidentelle que celle qui se reproduit chaque année, c'est une chose chronique contre laquelle il y a lieu d'employer des remèdes énergiques.

Je vois que le conseil s'en est préoccupé l'année dernière puisqu'il proposait l'établissement d'une machine à vapeur de 250 chevaux qui devait assurer à elle seule, la marche de la laverie, en cas d'arrêt des moteurs à gaz pauvre. Comment se fait-il que cette machine dont vous aviez prévu l'installation l'année dernière n'ait pas complètement fonctionné cette année lorsque vos moteurs à gaz se sont trouvés hors de service ? Elle aurait dû les remplacer complètement et il n'en a rien été puisque la diminution de la production est considérable ?

Il y a là, évidemment, un peu d'imprévoyance et de négligence, car, après les accidents de ces années dernières, on aurait dû se procurer plus rapidement cette machine à vapeur et la mettre en état de marcher pour le cas où des accidents viendraient à se produire. S'il en avait été ainsi, les services de la laverie n'auraient pas été interrompus pendant aussi longtemps et nous aurions gagné 450.000 francs de plus.

Comment voulez-vous, dans ces conditions, que les actionnaires soient satisfaits ?

Il faut que de tels faits ne puissent se renouveler. Je ne sais ce que vous déciderez relativement à vos moteurs à gaz pauvre ; dans tous les cas, si vous les conservez, il est de toute nécessité pour vous d'avoir sous la main les pièces nécessaires aux réparations pour ne point rester immobilisés aussi longtemps.

Je demande en outre la mise en état immédiate de la machine à vapeur, de façon à remplacer complètement les moteurs à gaz pauvre s'ils venaient à s'arrêter de nouveau.

Je demande enfin une exploitation plus intensive. Nous le pouvons, car notre mine est riche et le prix du métal rémunérateur. Il est donc de bonne politique de poursuivre une exploitation intensive sans plus tarder.

Le chiffre de 12.000 tonnes est insuffisant, il faut le porter à 16 ou 17.000 tonnes cette année, et à 20.000 tonnes l'année prochaine.

Je pense que nous avons l'outillage suffisant pour cela, car dès les premières années, on nous parlait d'un chiffre de 16.000 tonnes, qui, du reste, n'a jamais été atteint. Pourquoi ? Nous voulons gagner de l'argent, les circonstances s'y prêtent, le rôle du conseil est de nous en faire gagner.

Comme questions accessoires, je demanderai d'une part que l'assemblée ait lieu dorénavant en avril au lieu d'avoir lieu en mai, comme cela se faisait jusqu'à présent, et que le coupon soit payable en juin au lieu de juillet ; beaucoup d'entre nous étant absents de Paris en juillet.

M. le président. — Je vais répondre aussi complètement que possible aux questions que vous avez bien voulu poser.

Je tiens d'abord à vous faire remarquer que vous avez attaché à l'accident dont il est question dans le rapport, une importance excessive. La réduction de la production ne tient pas uniquement à l'arrêt de la laverie. Évidemment, cet arrêt de la laverie pendant la période où les moteurs à gaz étaient indisponibles a eu une certaine importance, mais la question de la main-d'œuvre est beaucoup plus grosse et, malheureusement, elle ne dépend pas de nous.

Pendant les mois d'août et de septembre, notre équipe d'ouvriers diminue considérablement, et dans la mesure où la récolte est abondante. Pour lutter contre ce fait, il nous faudrait augmenter le prix de la main-d'œuvre dans des proportions démesurées et dont la répercussion se ferait sentir sur les résultats de tout l'exercice.

Il ne faut donc pas exagérer l'importance de cet accident. Les conseils que vous nous donnez à cet égard ont été déjà mis à profit par votre conseil. Ce genre d'accident — qui s'est produit deux fois et non pas trois comme vous le prétendez — a attiré notre attention sur la nécessité d'avoir une machine à vapeur...

Le même actionnaire. — Pourquoi n'a-t-elle pas remplacé les moteurs à gaz pauvre cette année ? Elle n'était donc pas installée ?

M. le président. — Pas encore. Malheureusement, les mines d'Aïn-Arko ne sont pas aux environs de Paris et quand il s'agit, à cette distance, d'installations de cette importance, nous avons à compter avec les retards que nous font subir nos fournisseurs. De telle sorte qu'il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une installation prévue pour une date déterminée ne soit mise en marche que plus tard.

Le même actionnaire. — La machine à vapeur est-elle maintenant complètement installée ?

M. le président. — Complètement !

Le même actionnaire. — Nous n'avons donc plus rien à redouter de ce côté ?

M. le président. — Une affaire industrielle est toujours à la merci d'un accident ; nous ne pouvons avoir la prétention de les éviter tous.

Un autre actionnaire. — Il aurait dû y avoir, comme dans beaucoup d'usines, une machine de secours.

M. le président. — Une augmentation de matériel n'est pas en général envisagée d'un œil bienveillant par les actionnaires !

Le même actionnaire. — Je suis industriel, et je ne voudrais pas marcher sans une machine de secours.

M. le président. — Je suis aussi dans l'industrie et je puis vous dire que si, dans certaines industries, il y a des machines de secours, dans d'autres, il n'y en a point.

Tout dépend de l'importance de l'entreprise. On ne fait pas une installation de secours qui peut coûter 150.000 fr. uniquement pour prévoir un accident qui peut arriver et qui n'est qu'un accident.

Je vais plus loin. Nous avons eu surtout en vue, en installant cette force motrice à vapeur, de supprimer l'emploi du gaz pauvre. Car le gaz pauvre qui présente des avantages certains dans les villes industrielles où l'on peut trouver un bon personnel pour la conduite et les réparations des moteurs, est très délicat à manier. Je suis le premier à reconnaître qu'on a peut-être eu tort d'installer là-bas des moteurs à gaz pauvre, car ce sont là des instruments délicats qui ne peuvent être mis entre toutes les mains.

En ce qui concerne l'augmentation de la production, je crois que vous êtes dans une voie complètement fautive.

Une augmentation de production ne pourrait être envisagée qu'autant que des travaux très importants de recherche et de développement seraient entrepris qu'autant que nous développerions notre laverie.

Pour doubler notre laverie, il faudrait dépenser 2 ou 300.000 francs. Il faudrait, en outre, doubler les installations accessoires, la force motrice les voies qui amènent le minerai à la laverie. Bref, ce serait un programme de travaux qui monterait à 6 ou 700.000 francs.

Quel en serait le résultat ? Évidemment, il est toujours intéressant, dans une période déterminée, de profiter des hauts cours, mais ces hauts cours ne se maintiennent pas indéfiniment, et, en attendant, il faudrait immobiliser une grosse somme.

Je ne sais même pas si le gisement le permettrait. Un gisement peut permettre une extraction déterminée par année pendant tant d'années, et ne pas permettre une extraction double. En tout cas, pur Aïn-Arko, la question ne pourrait être résolue qu'après des dépenses considérables qu'il faudrait ensuite amortir.

Enfin, dans cette région, nous n'avons pas de la main-d'œuvre en abondance. Toutes les affaires minières d'Algérie et de Tunisie souffrent de la pénurie de la main-d'œuvre. Nous ne pouvons pas aller en chercher à grands frais au loin, cela nous entraînerait à la construction de maisons ouvrières, etc.

Bref, nous nous trouverions en face d'immobilisations énormes qui seraient sans aucun intérêt pour l'avenir de notre affaire. Nous ne serions même pas sûrs, d'ailleurs, de trouver la main-d'œuvre suffisante pour faire face à l'augmentation de production que vous envisagez.

Le même actionnaire. — Dans le rapport de 1909, on parle de faire 16.000 tonnes, jamais on n'a atteint ce chiffre !

M. le président. — Il arrive à tout le monde de se tromper. Le gisement d'Aïn-Arko, comme tous les gisements calaminaires, est irrégulier dans sa teneur. En 1909, la proportion de minerai de laverie par rapport à la production totale était beaucoup moins élevée qu'aujourd'hui. À ce moment, nous faisons facilement plus des deux tiers de la production en minerai de roche sans avoir besoin de passer des minerais de laverie. Maintenant, la proportion des minerais de laverie est devenue beaucoup plus importante et bien que la quantité de minerai soit plus élevée, la production est moindre.

Pour la même raison, le prix de revient s'est élevé.

il y a donc là une certaine impossibilité à atteindre le chiffre de production que vous envisagez.

Le même actionnaire. — Alors, il est impossible de faire plus de 12.000 tonnes ?

M. le président. — Nous ne voulons pas vous faire de promesses que nous ne sommes pas sûrs de pouvoir tenir. Nous estimons que si nous pouvons maintenir la production à 12 ou 13.000 tonnes, ce sera très bien. Cela rentre d'ailleurs dans le cadre de nos disponibilités en force motrice et en main-d'œuvre.

Le même actionnaire. — La rareté de main-d'œuvre n'est que passagère.

M. le président. — Elle se raréfie tous les ans à la même époque, au moment de la récolte, mais nous ne pourrions même trouver sur place à la doubler pendant toute l'année.

Nous avons fait, à un moment donné, l'expérience de la main-d'œuvre pénitentiaire ; les résultats ne nous incitent pas à recommencer l'essai.

Le même actionnaire. — On ne peut donc espérer dépasser 12.000 tonnes ?

M. le président. — Je considère ce chiffre de 12 à 13.000 tonnes comme le pivot autour duquel notre production pourra osciller.

Un actionnaire. — Ne pourriez-vous prévenir par lettre les actionnaires de la date de l'assemblée ?

M. le président. — Nos titres étant au porteur, nous ne connaissons pas nos actionnaires.

Le même actionnaire. — Prévenez tout au moins ceux dont vous avez les noms et adresses sur la feuille de présence.

M. le président. — Nous le ferons volontiers, bien qu'il puisse y avoir des mutations en cours d'année.

LES RÉOLUTIONS

.....
Toutes les résolutions proposées par le conseil ont été adoptées à l'unanimité et M. Angelini, administrateur sortant a été réélu pour six ans.

Algérie
Rejet de demande en concession
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 septembre 1912)

Est rejetée la demande de M. de Redon de Colombier en concession de mines de zinc, plomb et autres métaux connexes sur le territoire des communes mixtes de Nedroma, arrondissement de Tlemcen, département d'Oran et de Lalla-Marnia, subdivision de Tlemcen, division d'Oran.

*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913*

Mines de zinc d'Aïn-Arko (483-485)
M. Maurice Fernand de Redon de Colombier, pdt ; J. Chailley, v.-pdt ; J. Angelini, adm. dél. ; A. Hepp, M. Hepp, G. Maljean, A. Vincent.
Comm. : G. Besse ; E.-R. Colin, adj.

NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 24 février 1913)

M. André Vincent, directeur du Comptoir Lyon-Alemand, dont nous avons annoncé la récente nomination dans la Légion d'honneur, est président du conseil d'administration de la Société des mines de fer de Douaria* et membre du conseil d'Aïn-Arko.

Mines de zinc d'Aïn-Arko
(*Les Annales coloniales*, 12 avril 1913)

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire du 9 avril de consacrer la majeure partie des bénéfices nets de l'exercice écoulé aux institutions de prévoyance. Aucun dividende ne serait donc distribué. Pour 1911, il avait été réparti 26 fr. 45 par action et 17 fr. 63 par part. Cette mesure permettra à la Compagnie de réaliser une opération importante, laquelle consiste dans la réorganisation financière de la Société d'Aïn-Barbar*. Une importante participation a été également prise dans les mines de Parzan* qui, d'après les derniers renseignements, pourraient entrer en production dans le courant du prochain exercice.

Société des mines de zinc d'Aïn-Arko
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 avril 1913)

Rapport du conseil d'administration

Messieurs,

Les bénéfices atteignent pour l'année 1912 la somme de 743.853 fr. 05 contre 1.117.837 francs pour l'exercice précédent.

La production a été de 9.564. t. 170 en 1912 alors qu'elle avait atteint 9.876 t. en 1911. Ainsi, la diminution des bénéfices de l'exploitation n'est pas due à une réduction sensible de la production mais à d'autres causes, que nous allons résumer.

La plus importante réside dans l'appauvrissement du minerai.

Non seulement nous avons constaté, au cours de cette année, la baisse de la teneur dans tous les produits, mais encore, dans les différentes catégories, un déplacement tel que nos terres calaminaires deuxièmes, c'est-à-dire le produit le moins riche, ont dépassé de beaucoup les roches et les terres premières.

Une autre cause de la réduction des bénéfices tient à ce que nous avons dû, en 1912, exécuter d'importants travaux de décapage ayant eu pour but la préparation de l'exploitation en arrière sur de nombreux chantiers.

Cette méthode de travail, si elle a été reconnue plus avantageuse que l'exploitation souterraine, a nécessairement déterminé une augmentation très sensible du prix de revient par rapport aux années précédentes, prix de revient majoré encore par la hausse des frets et du cours des charbons, qui ont augmenté l'un et l'autre dans des proportions notables.

D'autre part, le rendement de la laverie, par le fait de l'usure des appareils, a faibli à un point tel que nous avons dû nous préoccuper non seulement de la création de nouvelles sections, mais aussi pourvoir au remplacement de nombreuses pièces et recourir à des travaux d'aménagement coûteux.

Sont encore venues augmenter nos charges toutes les dépenses nécessitées par l'installation de la perforation mécanique à la mine.

Comme dépenses importantes venant accroître nos immobilisations, nous devons vous signaler encore l'établissement d'un troisième four Oxland nécessité par les besoins de l'exploitation et la construction d'un nouveau magasin et d'une infirmerie dont l'utilité s'imposait à nous.

Il ne vous échappera pas, d'ailleurs, que l'accroissement des immobilisations déjà importantes précédemment, en porte, cette année, le chiffre à 1.426.143 fr. 30.

Lors de notre dernière assemblée générale nous vous soumettions que l'affaire des Pyrénées espagnoles par nous étudiée avait été menée à bonne fin et qu'elle avait laissé à notre société d'importants avantages. Nous avons le plaisir de vous annoncer que ces avantages consistent en 1.000.000 de francs en actions d'apport de la Société des mines de Parzan qui s'est constituée pour l'exploitation de cette mine.

Il s'agit d'une mine de plomb dont les chances d'avenir sont, pour Aïn-Arko, une promesse d'amélioration que nous enregistrons avec satisfaction. Il est à notre connaissance que l'exploitation est activement préparée et qu'elle pourra même commencer vers la fin de l'année, pour donner des résultats dès 1914.

Notre portefeuille va aussi s'augmenter de nouvelles valeurs d'une autre société.

Nous avons, en effet, la satisfaction de vous faire savoir que nous sommes décidés à lever l'option qui nous a été consentie il y a un an par la Compagnie des Mines d'Aïn-Barbar* exploitant une concession de mines de cuivre, zinc, plomb argentifère et or à quelques kilomètres de Bône, département de Constantine (Algérie).

Ces mines sont des plus importantes de l'Afrique du Nord.

Les travaux miniers, accompagnés de l'étude d'un traitement métallurgique approprié, nous ont donné les résultats les plus encourageants.

L'usine métallurgique sera construite à la mine.

Par suite de la levée de notre option se réalisera la transformation financière de la Compagnie des Mines d'Aïn-Barbar qui verra, désormais, grâce à notre concours, son capital porté à 3.500.000 francs Aïn-Arko, s'est déjà assuré la possibilité financière de cette participation.

Comme, d'autre part, les avantages acquis à notre société par le seul fait de la levée de l'option se traduisent par l'attribution d'un million en actions d'apport, nous aurons ainsi dans la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar la presque totalité du capital social dans une affaire que nous avons soigneusement étudiée au double point de vue minier et métallurgique et qui nous donne les plus belles espérances.

Évaluation des stocks. — Les stocks ont été inventoriés, tant pour les minerais crus que pour les minerais calcinés prêts à la vente, à un prix de revient un peu inférieur au prix de revient moyen pour l'année 1912.

Trésorerie. — Au point de vue financier et trésorerie, les disponibilités immédiates et à court terme s'élèvent à 468 millions 157.95 fr. contre un passif exigible de 589.827 fr. 35.

Dans ce. dernier chiffre se trouve comprise la somme de 500.000 francs, réalisation de partie de l'ouverture de crédit qui nous a permis l'étude de l'affaire d'Aïn-Barbar. Dans l'actif, nous trouvons, en contrepartie, la somme de 461 millions 802 fr. 15 au débit de la Société d'Aïn-Barbar.

Profits et pertes. — Pour le présent exercice, le compte « Profits et pertes » se solde en crédit disponible par 743 millions 853 fr. 05. La situation de notre trésorerie à l'époque de la réorganisation par nos soins de la Société d'Aïn-Barbar, les nécessités de transformation et d'amélioration de partie de notre outillage, la substitution probable, dans nos transports, de la traction mécanique à la traction animale, et enfin l'intérêt évident qu'il y a pour notre société à assurer toutes facilités au rapide développement des mines d'Aïn-Barbar, nous ont fait considérer comme une mesure de sage prévoyance de ne point distribuer de dividende cette année.

Certains que vous apprécierez que cette mesure, si elle vous demande un sacrifice momentané, répond à l'intérêt bien entendu de notre société, nous vous proposons de répartir comme suit la somme de 743.853 fr. 05 :

5 % mis à la disposition du conseil	37.192 65
Réserve pour redevances	100.000 00
Réserve pour amortissements	500.000 00
Report à nouveau	106.660 40
Total égal	<u>743.853 05</u>

Administrateurs et commissaires. — Les administrateurs sortant cette année sont MM. de Redon de Colombier et [Georges] Maljean [les deux se retrouvant un peu plus tard aux Charbonnages du Dông-Triêu]. Nous vous proposons leur réélection pour une période de six ans.

Vous avez en outre à nommer les commissaires qui seront chargés du rapport sur les comptes de l'exercice 1913. Nous vous rappelons que M. Besse, commissaire titulaire, et M. Colin, commissaire adjoint, sont rééligibles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire des comptes, a approuvé le Bilan et le compte de Profits et pertes tels qu'ils sont présentés, ainsi que toutes les résolutions à l'unanimité.

Aïn-Arko
(*La Dépêche de Constantine*, 11 juin 1913)

Départ. — À l'occasion du départ de M. Rancarani, l'un des ingénieurs-directeurs des mines d'Aïn-Arko qui part pour diriger les mines d'Aïn-Barbar, près Bône, les employés s'organisèrent pour lui témoigner toute leur reconnaissance et leur sympathie.

Un grand dîner eut lieu dans une vaste salle décorée avec beaucoup de goût offrant un coup d'œil magnifique. À huit heures, MM. Rancarani et Bertozzi et leur charmante famille font leur entrée : ils sont reçus par des applaudissements et chacun prend place autour d'une immense table magnifiquement dressée ; nous ne dirons rien du menu qui fut excellent.

Au champagne, M. Bouche, adjoint spécial d'Aïn-Arko, chef de la laverie, se lève et prononce le discours suivant qui a été vivement applaudi :

« Messieurs et chers directeurs,
Mesdames, chers collègues,

Il m'a été dit que c'est à moi qu'incombe la mission d'exprimer au nom de tous, les sentiments que nous fait éprouver le départ de M. Rancarani, sentiments d'où résulte la manifestation de vive sympathie qui nous fait nous trouver en cette réunion familiale.

Je me suis laissé convaincre, avec l'impression pourtant de mon incapacité à rendre, avec la verve et l'accent utiles, notre émotion commune.

Je vous prie de m'en excuser et d'accepter l'assurance que le cœur sera toujours là, même où la parole nous semblera insuffisante.

Vous allez nous quitter M. Rancarani pour vous installer à Aïn-Barbar ; à vrai dire, vous changez de résidence, mais ne quittez pas la famille qu'est Arko, puisque Aïin-Barbar en est une filiale. Pourtant, votre départ va nous laisser un grand vide, puisque nous ne pourrons plus, comme par le passé, vivre côte à côte avec vous, recevoir vos conseils éclairés et parfois aussi, pourquoi le taire, vos remontrances tempérées toujours par votre grande bienveillance. C'est avec un profond regret que nous voyons arriver le jour de votre départ qui serait peut-être, pour certains d'entre nous, notamment, une réelle catastrophe si n'était l'égide qui restera la nôtre de M. Bertozzi, votre *alter ego*, l'ami de vos études et de votre jeunesse, à qui de précieux liens de famille vous lient encore mieux ; de M. Bertozzi en l'énergie, le savoir, le jugement et la bienveillante impartialité de qui nous avons la certitude de pouvoir compter et en retour desquels il peut être assuré du dévouement absolu et du respectueux attachement de nous tous pour lui et sa chère famille.

Dans votre nouvelle résidence où vous emporterez notre souvenir ému et nos vœux, ne nous oubliez pas, M. Rancarani, pas plus que nous oubliera aucun de nous et surtout ceux qui, comme moi, ont eu, de longues années durant, l'honneur de travailler sous vos ordres, de vivre près de vous et d'admirer vos merveilleuses qualités d'homme privé et d'ingénieur.

Je suis certain que vous songerez à nous, mais pour que, plus souvent, bien que forcément occupé par les soucis des travaux importants que vous allez diriger, votre pensée se reporte vers nous, veuillez accepter le souvenir que nous vous offrons de tout cœur.

Il a été heureusement choisi à votre intention, comme l'auxiliaire familier du travailleur de la pensée dont il est l'outil comme l'épée est celui du soldat ; en habile et

passionné manieur de chiffres que vous êtes, vous l'emploieriez donc fréquemment et plus souvent, ainsi, à sa vue, voire souvenir se reportera vers nous, rencontrant le nôtre.

Je n'aurai garde dans les ardents souhaits qu'au nom de tous je vous adresse pour votre satisfaction à tous égards dans votre nouveau poste, je n'aurai garde, dis-je, d'oublier votre chère et charmante compagne, M^{me} Rancarani, à qui sa grâce et sa bienveillance constantes ont gagné ici tous les cœurs. Au nom de nous tous, je forme les vœux les plus sincères pour sa santé comme pour la vôtre et pour votre bonheur commun et nous y associons aussi de grand cœur les personnes de votre entourage familial auxquelles vous témoignez une si grande affection et qui vous le rendent bien ».

M. Bouche offre alors, au nom de tous les employés, un stylographe en or gravé aux initiales de M. Rancarani, Ce superbe souvenir est accompagné d'un parchemin artistique renfermant une dédicace au bas de laquelle les employés ont apposés leurs signatures.

Au même moment, une immense gerbe de fleurs est offerte à M^{me} Rancarani qui, très émue, remercie avec de gracieux sourires.

Ensuite MM. Pistani, Benedetti, Pintor prennent la parole ; ce dernier notamment s'est révélé poète en soumettant à l'assistance une longue dissertation critique sur le physique, l'état d'âme, le caractère, la manière de vivre de quelques collègues : D'aucuns prétendent que l'auteur s'est montré très impartial. M. Pintor obtint un grand succès.

M. Rancarani se lève à son tour et avec une émotion très difficilement contenue remercie MM. les employés de cette belle manifestation de sympathie organisée en son honneur. Il les prie de vouloir bien reporter une grande partie du mérite qu'on veut lui attribuer sur M. Bertozzi son précieux collègue ; en terminant, il donne l'assurance qu'il conservera un impérissable souvenir de cette soirée.

Puis on chanta, on dansa et la soirée prit fin à une heure du matin dans la plus franche gaieté.

Nous ne terminerons pas ce petit compte-rendu sans adresser nos chaleureuses félicitations à MM. les employés d'Aïn-Arko qui ont su donner très intelligemment une preuve de leur entier dévouement et de leur profond attachement à leurs sympathiques et distingués directeurs, MM. Bertozzi et Rancarani.

NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 23 juin 1913)

La Compagnie des mines d'Aïn-Barbar* qui vient de se réorganiser, a désigné :
M. Rancarani, ci-devant co-directeur des mines de zinc d'Aïn-Arko, directeur ;

Actes officiels

Phosphates de chaux

(L'Écho d'Alger, 8 août 1913)

Par arrêté du gouverneur général en date du 1^{er} août 1913, M. de Redon de Colombier a été autorisé à faire des recherches de phosphates de chaux dans des terrains communaux situés dans la commune mixte de Khenchela (Constantine).

La métallurgie et les mines à l'Exposition de Gand
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 août 1913)

Dans le pavillon du commerce colonial, M. de Redon de Colombier fait une exposition de ses charbons et minerais du Tonkin, à côté des calamines de la Société d'Aïn-Arko. Des quartz à pyrites, mispickel, galène aurifères distinguent le petit stand de Bong-Miu.

FAITS ALGÉRIENS

BÔNE ET RÉGION DE L'EST

(*La Dépêche de Constantine*, 23 novembre 1913)

Aïn-Arko

Mérite agricole. — À l'occasion de la promotion de M. Bertozzi, ingénieur-directeur des mines d'Aïn-Arko, dans l'ordre du Mérite agricole, le personnel a pris l'initiative de le convier à un champagne d'honneur à l'effet de lui offrir une magnifique croix en brillants.

La cérémonie eut lieu samedi soir, dans la vaste salle de classe décorée avec goût de guirlandes de verdure et de gerbes de fleurs cueillies dans les jardins d'Arko. Dans le fond de la salle, un buffet somptueusement garni est dressé. À neuf heures, M^{me} et M. Bertozzi font leur entrée, accompagnés de M^{me} et M. Rancarani, ingénieur-directeur des mines d'Aïn-Barbar, qui n'avaient pas manqué de venir prendre part à cette manifestation, donnant ainsi une preuve d'affection et de profond attachement.

L'assistance se porte à leur devant, puis chacun prend place. Toutes les dames et demoiselles rivalisent d'élégance dans des toilettes du meilleur goût. La salle offre un coup d'œil ravissant.

Un brillant orchestre, sous la direction du maestro Spina, de Constantine, attaque une ouverture. Bientôt de gracieuses dames, d'élégants cavaliers emplissent les coupes ; le champagne pétille. M. Bouche, chef de service, entouré de tous les employés, s'avance devant M. Bertozzi et prononce le discours suivant :

Mesdames,
Messieurs,

C'est aujourd'hui, pour la deuxième fois, en cette année, que nous nous trouvons réunis en une fête familiale organisée, celle-ci, comme le fut la précédente, par notre désir de manifester à nos directeurs les sentiments de vénération et de sympathie qui sont les nôtres envers eux.

La première réunion, il vous en souvient, fut motivée par le départ d'Arko de M. Rancarani, « de qui nous garderons toujours le meilleur souvenir, et bien que nous sachions qu'Arko n'est pas loin d'Aïn-Barbar : qu'Aïn-Barbar c'est presque Arko, une impression de regret venait mettre une note de tristesse à nos effusions.

Il n'en peut-être de même en ce jour où notre réunion a pour cause un fait tout à l'honneur et à la satisfaction de M. Bertozzi, notre directeur : sa promotion dans l'ordre du Mérite agricole.

Permettez-moi d'abord, M. Bertozzi, de vous remercier, au nom de tous, d'avoir bien voulu, en acceptant notre invitation à cette fête, nous permettre de vous manifester la joie que nous éprouvons pour la distinction dont vous avez été l'objet et vous adresser nos bien cordiales et respectueuses félicitations.

Et notre fête doit être complète, aujourd'hui, car y sont associés, aussi ceux qui, par un regrettable oubli, manquaient à la première ; ces auxiliaires de tous les jours dans

l'accomplissement de notre tâche commune, ces collaborateurs dont le dévouement n'est inférieur à celui de quiconque et qui, individuellement, comme chacun de nous, professe pour vous, M. Bertozzi, une parfaite estime, un bien respectueux attachement.

Étant à la peine, ils méritaient bien d'être, aujourd'hui, associés à la joie que nous éprouvons tous de pouvoir vous offrir par ces insignes de la distinction que le Gouvernement de la République vous a conférée et dont nous lui sommes reconnaissants, un souvenir durable de notre respectueuse sympathie pour vous et votre chère famille.

À ce moment, M. Bouche épingle la croix sur la poitrine de M. Bertozzi et lui donne l'accolade au milieu des applaudissements de l'assistance.

Au même instant, M^{lle} Zara Marie, receveuse des Postes, conduite par M. Sollier, chimiste, se présente devant M^{me} Bertozzi, et, au nom des dames d'Arko, lui offre une superbe gerbe de fleurs et l'embrasse. Une émotion intense s'empare de l'assistance, car l'on sent combien cette manifestation d'affectueuse sympathie est sincère.

M. Bouche reprend :

Et cette décoration, que le privilège d'âge, pourtant si peu enviable, me fait si heureux d'avoir pu moi-même attacher sur votre poitrine, vous la méritez bien, M. Bertozzi, par votre caractère, d'abord, et encore pour la variété et l'étendue de vos connaissances pour l'emploi que vous en avez fait ici et l'importance des travaux que vous y avez accomplis.

Arko, qui de nous, les « anciens » ne s'en souvient, était, il y a peu d'années, un lieu peu agréable, au climat justement réputé malsain ; les richesses minérales avaient même, à certaine époque, passé pour problématiques.

Notre premier soin a été de travailler à leur recherche et, les ayant découvertes, d'organiser leur extraction rationnelle ; cela fait, vous avez, en collaboration avec M. Rancarani, créé les superbes installations qui font l'étonnement admiratif des personnes compétentes en la matière ou pas, venant visiter Arko.

Mais cela ne suffisait pas à votre activité ; fouillant le sol, vous avez encore voulu enrichir la surface et c'est de votre initiative, de votre impulsion, que résultent les plantations dont Arko était absolument vierge quand vous y êtes arrivé et qui, maintenant, réjouissent si bien la vue, tout en ayant assaini l'atmosphère, au point qu'Arko, jadis pays fiévreux, n'a, maintenant, plus rien à envier aux endroits les plus sains.

Les habitations sont aussi parmi les créations auxquelles vous avez largement contribué et si je ne parle qu'en passant du superbe jardin qui est un des ornements de la mine, je ne puis passer sous silence le domaine agricole que vous avez créé au profit de la société minière.

Aux quelques terrains arables qui faisaient partie de la concession, vous avez su joindre des centaines d'hectares de terres propres à la culture et que, par les procédés et l'outillage les plus modernes, vous avez mis en plein rendement.

Il faudrait la plus mauvaise grâce pour ne pas reconnaître vos mérites en cela et les avantages matériels qui en doivent résulter pour la société minière.

Je vais terminer, Mesdames et Messieurs, mais vous m'en voudriez, certainement, si je le faisais sans adresser nos salutations respectueuses et l'hommage de notre gratitude à M. Merlo ², ingénieur conseil de notre société, qui, pour s'associer à notre manifestation de sympathie à l'égard de M. Bertozzi et y joindre son haut témoignage d'estime, a bien voulu retarder son départ et nous faire ainsi le sacrifice de quelques-unes de ses journées si précieuses à notre administration.

² Giovanni Merlo : membre de l'Association des ingénieurs diplômés de l'université de Liège (AiLg). Précédemment aux Mines de zinc du Guergour.

Et enfin, unis dans un même sentiment de joie et de sympathie communes, levons nos verres en l'honneur du nouveau chevalier, à sa santé, à celle de sa chère famille, à la santé de M. l'ingénieur Merlo, à notre santé à tous aussi et à celle des nôtres. »

On applaudit vigoureusement le discours de M. Bouche, et dès que le calme se rétablit. M. Merlo, ingénieur conseil de la Société, se lève et prononce un éloquent discours que nous regrettons profondément ne pas pouvoir reproduire *in extenso*. M. Merlo dit en substance qu'il s'estime très heureux de s'associer à cette belle manifestation de sympathie. Il rend hommage aux brillantes qualités de M. Bertozzi qui, par son intelligence, son activité, a contribué au relèvement et à la prospérité des mines d'Aïn-Arko. L'exploitation agricole qu'il dirige avec tant de compétence est son œuvre personnelle. En terminant, M. Merlo, tant en son nom personnel qu'en celui de la Société, qu'il a l'honneur de représenter, adressa au nouveau chevalier du Mérite agricole ses plus chaleureuses félicitations et lui donne l'accolade. Le discours de M. Merlo est vivement applaudi. .

Étreint par un émotion qu'il parvient très difficilement à contenir, M. Bertozzi se déclara très sensible aux précieux témoignages de sympathie dont il est l'objet. Il exprime ses remerciements aux orateurs et à tous ses collaborateurs et promet de conserver le plus agréable souvenir de cette belle manifestation.

Des applaudissements nourris couvrent les dernières paroles de M. Bertozzi.

La musique se fait entendre et la danse commence pour ne cesser qu'à trois heures du matin.

Entre-temps, de délicieux gâteaux, des coupes de champagne sont présentés très gracieusement et on y fait honneur.

On se plaît à constater le bon esprit de camaraderie et de solidarité, la parfaite entente, l'heureuse harmonie qui n'ont jamais cessé de régner à Arko.

FAITS ALGÉRIENS

BÔNE ET RÉGION DE L'EST

(*La Dépêche de Constantine*, 29 novembre 1913)

Aïn-Arko

Mérite agricole. — Comme suite à l'article paru dans le n° de dimanche dernier de la « *Dépêche de Constantine* » et relatant le compte-rendu d'une fête organisée à Aïn-Arko à l'occasion de la promotion de M. Bertozzi, ingénieur-directeur, dans l'ordre du Mérite agricole, nous sommes heureux de pouvoir reproduire en entier le beau discours prononcé par M. Merlo, ingénieur-conseil de la société :

Mesdames, Messieurs,

C'était en 1905. Désireux de connaître cette mine dont j'avais entendu dire le nom dans le monde des mines de Constantine, j'y suis venu à cheval d'Oued-Zénati, par une belle journée du mois de mai. Le temps était beau et lorsque je suis arrivé, le soleil se couchait derrière les montagnes de Canrobert et le ciel prenait cette belle couleur rouge pourpre, passant au violacé, qui est la caractéristique des paysages algériens. Qu'était-ce Arko alors ?

Un coin quelconque de la région désertique du département de Constantine qui fait pressentir aux touristes, les sables arides du Sahara : pas de routes, pas de végétation, pas de maisons, mais, par contre, beaucoup de fièvres.

Un vieux bordj arabe, mal bâti et infect, était la seule maison dans laquelle on pouvait se mettre à l'abri des intempéries. Deux fours à cuve qui, par leur construction

massive, semblaient deux vieilles forteresses du moyen âge, s'élevaient derrière le bordj pour rompre la monotonie du profil de la montagne que nous avons en face.

Une cantine mal bâtie en planches était en face du bordj et assurait, tant bien que mal, la vie matérielle des ouvriers qui travaillaient à l'extraction des quelques tonnes de minerai à peine suffisantes pour assurer la vie économique de la mine. Tout Arko était là.

La mine, la véritable mine, existait bien mais elle sommeillait, ou, plutôt elle était malade, elle se trouvait dans cet état de catalepsie qui ressemble à la mort.

Il fallait la guérir, la pauvre ! parce que si elle avait continué encore quelque temps à vivre cette vie de malaise, elle serait bien tôt morte ; elle aurait été enterrée et vite oubliée.

Plusieurs docteurs, appelés à son chevet, essayèrent de la ranimer, de lui refondre la force nécessaire pour se lever et marcher toute seule dans l'espoir de la voir bientôt concourir au relèvement économique de cette belle région algérienne dont tant de Français et d'Italiens ont fait, pour ainsi dire, leur seconde Patrie.

Mais tous ces docteurs échouèrent dans la lourde tâche qu'ils s'étaient imposée.

C'était à notre éminent directeur, M. Bertozzi, que je me complais d'avoir vu sur les bancs de l'école des mines d'Iglésias, dans laquelle j'ai professé pendant plusieurs années, qu'il était réservé de sauver la pauvre malade et de donner à la mine d'Arko, avec la collaboration de M. Rancarani, aujourd'hui directeur des importantes mines d'Aïn-Barbar, ce développement merveilleux qui lui a valu sa célébrité dans le monde minier et industriel de l'Algérie.

M. Bertozzi ayant réussi dans la lourde tâche de relever les conditions économiques de la mine se propose de créer, à côté de la mine, une exploitation agricole, laquelle, quoiqu'on en dise, dans une région désertique comme celle-ci, est, pour ainsi dire, le complément indispensable de l'exploitation minière parce qu'elle est destinée à assurer aux employés et aux ouvriers des conditions de vie plus favorables et à les affectionner à la mine, ce qui constitue un résultat très appréciable au point de vue intellectuel, économique et social.

Si, aujourd'hui Arko, grâce aux soins de la toute charmante mademoiselle Zana, est relié au monde extérieur par la poste, le télégraphe et le téléphone, si les enfants des employés et des ouvriers peuvent aller à l'école y apprendre, de notre brave et dévouée institutrice, la toute gracieuse mademoiselle Espère, les premiers éléments de l'éducation et de l'instruction, si la fièvre a cessé de faire des ravages parmi la population européenne et indigène, si une infirmerie est là pour accueillir et soigner les ouvriers qui tombent victimes des accidents du travail, si les employés et les ouvriers trouvent à Arko des conditions morales et matérielles de vie qui font défaut dans les autres mines algériennes, si, en un mot, la mine d'Aïn-Arko constitue aujourd'hui, sous tous les points de vue, une résidence agréable, une oasis dans le désert, c'est à M. Bertozzi et à ses dévoués et vaillants collaborateurs qu'on le doit. C'est pourquoi le Gouvernement de la République a cru devoir témoigner à M. Bertozzi combien il apprécie l'œuvre de civilisation et de progrès économique à laquelle il s'est consacré depuis sept ans avec un dévouement qui est au-dessus de tout éloge.

Et je tiens Mesdames et Messieurs à m'associer en mon nom personnel et au nom du siège social dont je fais partie à cette belle manifestation des employés d'Arko, qui constitue la meilleure preuve de l'estime dont jouit M. Bertozzi, aussi bien parmi ses subordonnés que parmi ses supérieurs. Et en m'associant à cette manifestation, je souhaite que M. Bertozzi reste encore longtemps à la Direction de cette mine qui est pour ainsi dire, le produit de son œuvre personnelle. Je le souhaite dans l'intérêt de la société et de tous ses employés, de tous ses ouvriers.

Aïn-Arko
(*Les Annales coloniales*, 25 février 1914)

L'assemblée extraordinaire, qui devait statuer, hier, sur une augmentation de capital, n'a pu être tenue faute de quorum.

Les actionnaires sont convoqués à nouveau pour le 6 avril.

Société des mines de zinc d'Aïn-Arko
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 juin 1914)

Les actionnaires de la Société des mines de zinc d'Aïn-Arko ont tenu deux assemblées, ordinaire et extraordinaire, le 25 mai.

RAPPORT DU CONSEIL À L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Conformément à l'article 34 de nos statuts, nous venons vous rendre compte des opérations de notre société pendant l'exercice écoulé, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1913.

Les bénéfices atteignent pour l'année 1913 la somme de 93.413 24

En y ajoutant le report à nouveau sur l'exercice 1912 106.660 40

nous arrivons à un total de 200.073 64

La production a été de 7.238 t. 720, alors qu'elle avait atteint 9.564 tonnes en 1912.

À cet égard, une observation est nécessaire. Déjà, lors de notre dernière assemblée générale, nous vous faisons remarquer qu'il s'était produit dans les différentes catégories de nos minerais un déplacement tel que les terres calaminaires deuxièmes, c'est-à-dire le produit le moins riche, avaient dépassé de beaucoup les roches et les terres premières. Cette situation ne s'est pas modifiée en 1913.

Nous avons été amenés à étudier l'intérêt qu'il y aurait pour nous à supprimer ces catégories pour ne produire qu'une qualité de calamine. L'utilité de cette mesure est apparue avec certitude ; mais à cause des contrats qui nous liaient jusqu'au 31 décembre, l'exercice 1913 n'a pu profiter de cette modification.

D'autre part, en raison des travaux de transformation et de réparations générales qui ont été exécutés, la marche de la laverie pendant l'année 1913 n'a pas été très régulière.

La pénurie de la main-d'œuvre s'est fait sentir cette année d'une façon encore plus sensible que précédemment. Chaque bonne récolte dans la région entraînant une raréfaction de la main-d'œuvre indigène, nous avons été amenés à engager des détenus par un contrat passé avec l'administration pénitentiaire du département de Constantine. Nous avons donc actuellement : tout apaisement à ce point de vue.

Nous devons noter que la diminution des bénéfices de notre exploitation tient surtout, cette année, à la baisse des cours du zinc qui se sont établis dans les environs de 22 livres contre 26 livres l'année passée.

Dans le cours de 1913, nous avons effectué de nombreux travaux de décapage et installé sur tous les chantiers la perforation mécanique, ce qui nous permettra de tirer complètement parti de la minéralisation que renferme le gisement.

Notre laverie, complètement mise à neuf et augmentée de deux sections, donnera désormais, le maximum de garanties pour une production régulière.

Si nos dépenses d'immobilisations ont été élevées cette année, elles nous donnent aussi l'assurance que, pour quelques années, les charges de cette nature seront réduites à d'étroites limites. Et cette certitude que, pendant quelques années, nous n'aurons plus à subir de grosses immobilisations a d'autant plus de valeur à nos yeux que les

travaux de recherches qui ont été, cette année, particulièrement développés, ont mis en vue d'importantes quantités de minerai.

Nous apportons d'autre part, tous nos soins à la réduction du prix de revient et nous avons obtenu, depuis plusieurs mois, des résultats appréciables dans ce sens.

En particulier nous avons mis au point un procédé nouveau de calcination qui nous fera réaliser à l'avenir une économie sensible sur le combustible.

Nous nous efforçons ainsi de tirer le meilleur parti du gisement d'Arko, qui est susceptible de donner des bénéfices intéressants dès que les cours du zinc, comme on peut raisonnablement l'espérer, se relèveront.

Il résulte des explications fournies par le Président que la situation d'Aïn-Arko est la suivante :

Il y a 50.000 tonnes de minerai de zinc à 50 % de reconnu actuellement, ce qui porte à six ans la durée de la mine avec une production annuelle de 8.000 à 8.500 tonnes, obtenue au prix de revient de 130 à 132 francs, y compris frais généraux et transport. Le bénéfice aux cours actuels très bas du zinc est donc de 15 francs environ par tonne.

Mais les recherches se poursuivent car tout le gisement n'est pas exploré.

Assemblée extraordinaire

Cette assemblée avait pour objet l'augmentation du capital social d'un million par la création de 10.000 actions nouvelles à émettre au taux de 125 francs, et le renouvellement du conseil d'administration.

L'augmentation du capital a pour but de mettre à la disposition de notre société les ressources nécessitées :

1° Par les transformations d'outillage et les installations qu'il a fallu faire pour adapter les uns et les autres aux conditions nouvelles d'exploitation du gisement d'Arko ;

2° Pour assurer la mise en valeur dans les meilleures conditions de temps et de développement de la Société d'Aïn-Barbar dont vous possédez les 6/7^e du capital social et au sujet de laquelle nous vous donnons plus loin des renseignements complémentaires.

Nous avons espéré pouvoir répondre à ces différentes exigences sans faire appel à de nouveaux capitaux, mais la baisse des cours du zinc a apporté dans nos prévisions des perturbations telles qu'il nous a fallu abandonner cet espoir.

L'assemblée extraordinaire a voté cette augmentation de capital et nommé comme administrateurs MM. André Vincent, Joseph Angelini, Harth ³, [Henri] Gaillochet [Banque Chopy & Gaillochet, Paris, Assurances Le Secours, administrateur de sociétés minières], Schneider [des Mines de fer de Miliana (Algérie)], Mézière et Alatissière ⁴.

AIN-ARKO

³ Paul Conrad Théodore Harth (1872-1963) : fils de Théodore Harth (1830-1888), fondateur de la maison Harth, négoce de métaux, à Lima (1854), administrateur du Comptoir Lyon-Alemand (1880), et de Louise Hertlé. Marié à Louise Jezierski. Licencié en droit. HEC. Commissaire aux comptes, puis administrateur (c. 1913) et président (1931) du Comptoir Lyon-Alemand, administrateur des assurances Le Travail (1913), des Mines de Douaria (Tunisie) et des Mines de zinc d'Aïn-Arko (Algérie) (1914) — puis, de la Cie minière et métallurgique de Caronte (1921) —, de la Cie du Maroc, de la Cie minière et métallurgique de l'Indochine (1923), des Charbonnages de Đông-Triêu (démission en 1932), des Éts J. Bocuze et Cie à Lyon, de Ducellier. Chevalier de la Légion d'honneur du 4 mars 1930.

⁴ André Alatissière (Alger, 18 déc. 1864-Neuilly, 4 nov. 1932) : dramaturge, peintre, publiciste (directeur de *L'Algérie artistique et pittoresque*, réacteur à la *Vie algérienne*), avocat à Alger, secrétaire du gouvernement monégasque (1909-1910), puis avocat à la cour d'appel de Paris, il fait partie, en 1916, avec Redon de Colombier et Maljean, du premier conseil des Charbonnages de Đông-Triêu (Tonkin).

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 juillet 1914)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires de la Société des mines de zinc d'Aïn-Arko, ont reconnu sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement des 10.000 actions nouvelles, formant l'augmentation du capital de 2 à 3 millions de francs.

MINES DE ZINC D'AIN-ARKO
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 mai 1916)

Les comptes de la Société des mines de zinc d'Aïn-Arko, pour l'exercice 1915, qui doivent être soumis à l'assemblée générale du 30 courant, se soldent par une perte de 125.000 fr., contre une perte de 121.000fr. pour l'exercice précédent.

Société des mines de zinc d'Aïn-Arko
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 juillet 1918, p. 352)

Le rapport du conseil mentionne qu'en dépit de bien des difficultés de main-d'œuvre et d'approvisionnement, l'exploitation a pu se poursuivre sans interruption en 1917. La production totale s'est élevée à 4.512 t. et elle aurait pu être plus importante si les acheteurs avaient eu de plus grandes facilités d'affrètement. Les travaux ont été activement poussés ; ils ont mis en évidence de nouvelles parties minéralisées et ont permis de préparer de nouveaux abattages, pour l'époque où des circonstances plus favorables permettront une exploitation intensifiée.

La question de l'approvisionnement en combustibles devenant de plus en plus pressante en Afrique du Nord, sous le double rapport de la quantité et du prix de revient, la société s'est assurée et a mis à l'étude un gisement de lignite à proximité d'une gare de chemin de fer ; elle en a déjà extrait du combustible qui a été utilisé à la mine. Un avenir prochain la fixera sur la valeur réelle de ce gisement.

En ce qui concerne les mines de Parzan, les difficultés de toute nature, et particulièrement celles résultant de l'impossibilité de se procurer les matériaux nécessaires à l'achèvement de la mise au point des installations ont retardé la mise en exploitation d'une façon normale ; celle-ci est prévue pour l'ex. en cours.

MINES DE ZINC D'AIN-ARKO
87, rue Saint-Lazare, à Paris (9^e)
(Auguste Pawlowski,
Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie,
Annuaire industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 189)

Origines. — Société constituée le 28 février 1907, pour 50 ans, aux fins d'exploiter la concession d'Aïn-Arko (Algérie), d'étudier, de rechercher et d'obtenir des concessions, acquérir et prendre à bail toutes mines, minières, carrières, etc.

M. de Redon de Colombier a reçu, pour l'apport de la concession, .100.000 francs et 20.000 parts de fondateur.

Capital. — 2 millions de francs en 20.000 actions de 100 francs. Porté en 1914, à 3 millions en 30.000 actions, dont 20.000 amorties et remplacées par des actions de jouissance.

Année sociale. — Janvier-décembre. — Assemblée pendant le premier semestre.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale, 5 % aux actions, 5 % pour le personnel. Sur le surplus, 60 % aux actions, 40 % aux parts.

Cotation des titres. — Bourse de Paris, marché en-banque au comptant, actions et parts.

Établissement chargé du paiement des coupons. — Le siège social.

Domaine. — Concession d'Aïn-Arko (Constantine), 2 juin 1874, 427 hectares, zinc et métaux connexes.

Exploitation. — Le dépôt est situé dans la commune d'Oum-el-Bouaghi, dans les calcaires du jurassique supérieur. La minéralisation est constituée, sans trois mamelons émergeant de la plaine alluvionnaire, par des bancs, amas, lentilles et colonnes.

Les produits sont des calamines concrétionnées ou fibreuses de teintes variables, à 40, 45 % de zinc, 56, 61 % après calcination. On a observé aussi de l'hydrozincite pure et friable, et du silicate de zinc, de la blende, de la galène, de la cérusite et du cuivre gris.

En raison de l'irrégularité des cassures, on a dû ouvrir plusieurs chantiers.

La mine a été inexploitée de 1874 à 1904. À partir de cette date, elle a été méthodiquement mise en valeur par M. du Colombier. Des voies de 0 m. 60 relient les chantiers et les ateliers ; des plans inclinés automoteurs ou à manège se raccordent à la voie ferrée. Les minerais sont transportés à Montcalm par un chemin de fer de 8 km., et, de là, charroyés à Oued-Zénati (20 km.) pour être dirigés sur Bône.

Les installations comportent 3 fours à cuve de calcination de 60 tonnes chacun, 4 fours Spirek de 12 tonnes, une laverie à 3 séchoirs, 2 fours Oxland, une centrale à gaz pauvre et à vapeur de 500 HP, 2 pompes à plongeurs, avec canalisation de 600 m. et réservoir de 300 mètres cubes, des cités ouvrières.

Production (tonnes)

1904	1.160
1901	9.000
1907	11.000
1908	12.000
1910	12.431
1911	9.876
1912	9.564
1913	7.238
1914	4.775
1915	2.876
1916	5.298

Situation financière.

	Bénéf. nets	Rés. de prévoyance	Divid. act.	Divid. parts
1909	1.516.000	109.000	26,75	17
1910	1.424.000	155.000	35,91	23,95
1911	1.117.000	179.000	26,7	17,3
1912	744.000	637.000	—	—
1913	93.413	—	—	—
1914	- 121.000	—	—	—
1915	- 158.075	—	—	—
1916	319.062	—	—	—
1917	342.230	—	—	—

Conseil d'administration. — Président : M. A.Vincent ; Administrateur délégué : M. Joseph. Angelini ; Membres : MM. Alatissière, L. Gaillochet, G. Harth, A. Mézière, G. Schneider.

Aïn-Arko

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 juin 1919, p. 376)

La production des minerais calcinés ne s'est élevée qu'à 1.435 t. en 1918, en diminution assez sensible sur celle de l'exercice précédent.

D'après les indications fournies par le directeur technique à Aïn-Arko, le gisement serait susceptible de donner encore une exploitation rémunératrice pendant quelques années, et si la main-d'œuvre n'avait pas fait défaut en 1918, l'exercice aurait été bénéficiaire. Il y a trois ans et demi, d'après l'étude faite sur place, le gisement calaminaire semblait devoir offrir des réserves pour 6 à 8 ans avec une base d'extraction annuelle de 5 à 6.000 t. Les travaux de recherches continuent, et d'année en année, on découvre de nouvelles poches minéralisées.

Mines de zinc d'Aïn-Arko

(*Le Sémaphore algérien*, 14 août 1919)

L'exercice 1918 s'est traduit par une perte de 5.088. francs, alors que le précédent s'était soldé par un bénéfice de 342.231 fr.

La production des minerais calcinés ne s'est élevée qu'à 1.435 tonnes, en diminution assez sensible sur celle de l'exercice précédent Cette baisse est due principalement à la crise des transports qui a sévi encore avec plus d'intensité en 1918 qu'en 1919, empêchant d'une part la société de recevoir le combustible et les matériaux nécessaires à la marche de l'exploitation et, d'autre part, d'expédier le minerai en stock à Bône. De son côté, la main-d'œuvre s'est raréfiée et a augmenté de prix.

De plus, les cours du zinc ont fléchi sensiblement pendant l'exercice et la demande, de la part des acheteurs de minerais est devenue moins active. Les usines offrant depuis l'armistice des prix qui ne sont plus en rapport avec le coût de la production, on

a dû restreindre l'exploitation dans une large mesure, en attendant le relèvement des cours.

Mines d'Aïn-Barbar
(*Le Sémaphore algérien*, 14 octobre 1919)

De la *Gazette coloniale* :

Cette entreprise, dans laquelle la Société d'Aïn-Arko possède de gros intérêts, puisqu'elle détient 30.000 actions sur les 35.000 constituant le capital de 3.500.000 francs, n'est pas encore entrée dans la période de production.

.....
La situation financière est très lourdement obérée. La société a une dette de près de 4 millions de francs vis à vis de la « Société de zinc d'Aïn-Arko » qui a dû, en fait, lui avancer la presque totalité des capitaux nécessaires à son organisation générale.

MINES DE ZINC DAIN-ARKO
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 janvier 1920)

La situation générale a pesé assez lourdement sur l'exercice 1918 de la Société des Mines de zinc d'Aïn-Arko. Nous rappellerons qu'en 1917, l'exploitation s'était poursuivie difficilement et que les bénéfices — 342.230 fr. — avaient été prudemment reportés à nouveau, ainsi que le reliquat antérieur qui s'élevait à 240.062 : ensemble 582.292 fr. L'exercice au 31 décembre dernier s'étant soldé par une perte de 5.087 fr.. le solde créditeur reporté du compte de Profits et Pertes est, à cette date, égal à 577.205 francs.

La production en minerais calcinés ne s'est élevée en 1918 qu'à 1.435 tonnes contre 4.512, 5.298, 4.635, 2.876 tonnes, en remontant jusqu'à 1913, dernière année normale d'avant-guerre qui avait fourni 7.237 tonnes. Cette dépression est imputable principalement à la crise des transports qui avait entravé tant les approvisionnements en combustible et matières premières que les expéditions des produits accumulés en stock à Bône. D'un autre côté, la main-d'œuvre s'était sensiblement raréfiée et les cours du zinc fléchissaient sensiblement, avec la diminution de la demande en métal : les usines, depuis l'armistice du 11 novembre, offraient des prix qui n'étaient plus en rapport avec le coût de la production, ce qui obligea la Société d'Aïn-Arko à restreindre son exploitation en attendant le relèvement du marché du zinc. Heureusement, le domaine agricole a été d'un grand secours, en 1918, pour le ravitaillement du personnel minier à la faveur d'une récolte abondante et de prix de vente rémunérateurs.

D'après le rapport soumis à la dernière assemblée d'Aïn-Arko, la question du ravitaillement de l'Algérie en combustible étant encore en suspens, la société a développé les recherches commencées à Condé-Smendou où elle possède un gisement, de lignite dont un commencement d'exploitation lui a permis de suppléer partiellement à la pénurie du charbon.

La Compagnie des mines de zinc d'Aïn-Barbas, où celle d'Aïn-Arko est intéressée, a eu aussi à souffrir de l'élévation des prix du combustible, tandis que l'exploitation de 1918 a révélé dans la teneur du minerai une baisse assez sensible par rapport à celle constatée à l'origine ; l'augmentation de la consommation du combustible qui est résultée de là, s'est aussitôt répercutée sur les prix de revient, au moment même où les cours du métal baissaient : la Société d'Aïn-Arko a donc été contrainte d'interrompre provisoirement son exploitation. De son côté, la Compagnie d'Aïn-Barbar fut amenée à

suspendre la marche de sa fonderie : un nouveau mode de traitement des minerais est d'ailleurs actuellement à l'étude.

Quant aux Mines de Parzan, l'exploitation n'a pu y être rétablie en 1918, mais elle le sera probablement bientôt.

Les variations que montrent les bilans de 1917 et 1918 sont les suivantes : les fonds en Caisse et Banques passent de 100.014 à 62.995 francs. Le chapitre des valeurs réalisables à court terme est en augmentation, 4.277.282 contre 3.688.785 fr. précédemment. : ce sont les sommes dues par les actionnaires sur l'augmentation du capital de 1914 et les débiteurs divers. Le réalisable à long terme est constitué en partie par des stocks de minerais qui ont à subir encore des manipulations. Les Immobilisations sont sans changement notable à 1.501.048 fr. Le portefeuille-titres s'accroît de 62.500 fr. et passe à 4.125.000 fr par suite du versement du second quart sur 50 actions de la Société- Minerais et Métaux. Les comptes d'ordre se chiffrent par 450.626 fr. et le total de l'Actif est de 11.023.825 fr. contre 9.673.759 francs.

Au Passif, les exigibilités passent de 4 182.255 à 5.529.168 fr. Les réserves, en légère augmentation, sont de 3.917.473 fr. Les 10.000 actions nouvelles émises en 1914 s'inscrivent pour 1 million et le solde créditeur ressort, comme nous l'avons indiqué plus haut, à 577.205 fr. qui ont été reportés à nouveau, la trésorerie se trouvant encore momentanément à l'étroit. puisque les exigibilités, soit 5.529.168 fr., dépassent le disponible immédiat et à court terme dont le total est seulement de 4.340.277 fr. Le rétablissement des conditions normales d'exploitation fera rapidement disparaître ces inégalités.

Aïn-Arko
(*La Terre*, 18 mai 1920)

Les comptes de l'exercice 1919 qui seront soumis à l'assemblée du 27 mai se soldent par une perte de 82.266 francs contre une perte de 5.087 fr. en 1918. Le solde reporté des exercices antérieurs se trouve ainsi ramené à 494.998 francs

L'Industrie minière en Algérie et les métaux
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1920, p. 245)

.....
La hausse des salaires, jointe à celle du charbon dont le prix est de 600 fr. la t. dans les ports, a provoqué un relèvement tout à fait anormal des prix de revient du minerai à la mine.

Ainsi à Aïn-Arko, le mètre cube de tout-venant abattu est passé de 2 fr. 35 en 1917 à 3 fr. 40 en 1918 et 5 fr. 13 en 1919. La calcination du minerai, qui revenait à 3 fr. 52 en 1913 et 5 fr. 70 en 1917, a atteint 20 fr. en 1918 et encore, grâce à l'emploi du lignite trouvé sur place. Avec du charbon anglais, le prix doit atteindre 30 et 40 fr. dans certaines exploitations.

Société de Parzan
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1920, p. 246)

Cette société, qui exploite une mine de plomb dans les Pyrénées, sur la frontière et du côté du versant espagnol, compte entrer cette année en exploitation normale et produire 5 à 6.000 t. de plomb argentifère à 50-60 de plomb et 200 gr. d'argent à la t. C'est une filiale de la Société française des mines d'Aïn-Arko.

AÏN-ARKO

(La Cote de la Bourse et de la banque, 20 novembre 1920)

D'abord assez brillants, les résultats obtenus par la Société des mines de zinc d'Aïn-Arko subirent, dès le sixième exercice, en 1912, une sensible réduction et se transformèrent en pertes pour les années 1914, 1915, 1918 et 1919. C'est ainsi qu'après un déficit de 5.088 fr., l'année dernière accuse un déficit de 82.207 fr.

Aucun dividende n'a donc pu être réparti depuis six ans.

Le solde des reports antérieurs s'est trouvé, à la fin de l'exercice 1919, réduit de 577.205 fr. à 494.998 fr.

D'ailleurs, les difficultés de l'entreprise, déjà signalées l'année dernière, loin de s'atténuer, n'ont fait que s'accroître depuis le retour à la paix. L'existence de grands stocks de guerre a eu pour effet, après l'armistice, de faire tomber les cours du zinc de £ 48 à £ 35 ; ces cours se sont relevés ensuite jusqu'à £ 57 en fin d'exercice ; mais la demande en minerai devint alors presque nulle. D'après le rapport, approuvé par l'assemblée du 25 mai, le marché faisait preuve de meilleures dispositions et permettait d'espérer le retour à une exploitation normale.

Quoiqu'il en soit, la production en 1919 s'est réduite à 220 tonnes de calamine calcinée contre 1.435. Ce déficit considérable tient à des causes nombreuses, les unes locales, les autres d'ordre général ; parmi ces causes, deux sont essentielles, ce sont le défaut presque total de main-d'œuvre et l'aggravation de la crise des transports, dont on connaît la répercussion sur toutes les formes de l'industrie. [Pour ce qui est de la pénurie de main-d'œuvre qui, en 1919, avait réduit le nombre des mineurs à 60](#), elle est attribuable à ce fait que les travailleurs coloniaux, nantis d'économies réalisées en France, ne sont revenus que très lentement à leur pays d'origine et ont montré peu d'empressement à reprendre le travail, vu la modicité de leurs besoins. Toutefois, [au cours de 1919, leur nombre s'est relevé jusqu'à 220](#). Pour ce qui est du combustible, disons que le prix du charbon anglais, lequel alimente l'Afrique du Nord, est passé, de 1914 à l'année dernière, de 60 fr. à 620 fr.

Pour parer, dans la mesure du possible, à cette grave difficulté, la Société d'Aïn-Arko s'efforce de développer l'exploitation du gîte de lignite qu'elle possède dans le département de Constantine à Condé-Smendou ; mais, la encore, le manque de wagons n'a pas toujours permis le transport du combustible à la mine, d'où des arrêts dont s'est ressentie l'exploitation. Ces causes diverses ont obligé la société à suspendre la marche de la laverie et de la calcination pour reporter le personnel sur les travaux de préparation du gisement, lesquels ont produit 3.700 tonnes de minerai cru. Le prix du mètre cube de tout-venant abattu est ainsi passé de 2 25 à 3,40 et à 5,13 en 1919. Le coût de la calcination n'a pu être maintenu à 20 fr., prix de 1918, que grâce à l'emploi du lignite de Smendou.

D'autre part, le rapide épuisement de ses premières concessions a conduit la société à prendre des participations dans les Mines de Parzan, dont elle possède 4.000 actions de 250 francs, et dans les Mines d'Aïn-Barbar, dont elle a en portefeuille 30.000 actions sur les 35.000 émises.

En ce qui concerne Parzan, son exploitation normale a commencé en 1919 ; l'importance du gisement permettrait d'en attendre d'intéressants résultats, si ce n'était

la difficulté d'extraction résultant de ce que le gîte de Parzan est situé sur le versant espagnol des Pyrénées ; à cet égard, l'année qui s'achève apportera des précisions.

Pour ce qui est d'Aïn-Barbar, la Société d'Aïn-Arko prépare le gîte en vue de l'application industrielle d'un traitement nouveau des minerais dont on attend « d'excellents résultats ».

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée a reporté à nouveau le solde du compte de profits et pertes qui s'élève à 494.998 fr.

L'ancien conseil d'administration, dont les pouvoirs venaient à expiration, a été réélu.

NOS RICHESSES MINIÈRES
Mines de zinc d'Aïn-Arko
(*Le Sémaphore algérien*, 29 juin 1920)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire sous la présidence de M. [André] Vincent.

La perte de l'exercice 1919 s'est élevée à 82.206 fr. Le report de l'exercice 1918 étant de 577.204, le solde créditeur du 31 décembre 1919 ressort à 494.998 fr., que l'assemblée décide de reporter à nouveau.

Au cours de l'année 1919, il n'a été produit que 232 tonnes de calamine calcinée contre 1.435 tonnes pendant l'exercice précédent.

Le ralentissement de la production est dû principalement au manque de main-d'œuvre et à l'aggravation de la crise des transports.

La question combustible a continué à exercer une influence fâcheuse sur les résultats de l'exploitation. Le charbon anglais qui approvisionnait les mines de l'Afrique du Nord est devenu de plus en plus rare et les prix se sont élevés dans des proportions considérables.

On cotait dernièrement, pour une petite quantité de tout-venant disponible, 600 fr. sur wagon Alger, ce qui met la tonne rendue à la mine au prix d'environ 620 fr. contre 60 fr. en 1914.

La société a pu parer, dans une certaine mesure, au manque de charbon en développant l'exploitation du gisement de lignites qu'elle possède à Condé-Smendou, dans le département de Constantine, mais le défaut de wagons ne lui a pas toujours permis d'amener en temps utile ce combustible à la mine. Il en est résulté des arrêts très préjudiciables à la bonne marche de l'exploitation. Elle a dû suspendre la marche de la laverie et la calcination, de façon à grouper le peu de personnel dont elle disposait sur les travaux de préparation du gisement ; au cours de ces travaux, il a été produit 3.700 tonnes de minerais nus.

Les résultats fournis par le domaine agricole ont été moins satisfaisants que l'an dernier.

À l'unanimité, l'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice. Elle a ratifié la nomination de M. Albert Ligon ⁵ en qualité d'administrateur et réélu tous les membres du conseil d'administration

L'Afrique du Nord minière
Mines d'Aïn-Arko

⁵ Albert Ligon : nommé le même jour administrateur des Mines d'Aïn-Barbar. Futur administrateur délégué de la Minière et métallurgique de Caronte. Administrateur des Mines de Pujol (pyrite de fer et cuivre dans l'Aude)(1924) et des Charbonnages de Đông-Triêu (jusqu'à l'éviction du groupe Vincent en janvier 1932).

(Le Sémaphore algérien, 24 juin 1921)

L'assemblée ordinaire a eu lieu sous la présidence de M. [André] Vincent, président du conseil d'administration.

L'exercice 1920 a vu une légère amélioration des conditions générales de l'exploitation. La main-d'œuvre a été moins rare qu'en 1919, mais les salaires sont restés élevés. Quant au combustible, il est resté rare et cher.

Ces conditions ont contribué à rendre l'exploitation coûteuse. Mais une autre cause est venue influencer davantage sur le prix de revient. Jusqu'à présent, Aïn-Arko avait été exploité presque exclusivement en carrière, et les décapages prenaient d'année en année une importance plus considérable. Avec les prix actuels, non compensés par une élévation équivalente des cours du zinc, cette exploitation est devenue déficitaire. Un programme de recherches a donc été adopté en vue d'une exploitation souterraine.

La laverie a été remise en bon état et elle travaille d'une manière satisfaisante depuis janvier dernier.

Il a été produit 1.136 tonnes de calamine calcinée.

L'exploitation agricole a donné de bons résultats ; la récolte de 1921 s'annonce aussi favorable que la précédente.

La société des « Mines de Parzan » est maintenant entrée en voie de production.

Le solde créditeur du compte de profits et pertes ressort à 221.771 francs. Sur la proposition du conseil, l'assemblée en a décidé le report à nouveau.

L'assemblée extraordinaire, qui devait se prononcer sur un projet de reconstitution financière et industrielle de l'entreprise, a été remise au 26 juillet prochain, faute de quorum.

Il semble que les bases de la réorganisation projetée seront les suivantes : une société nouvelle serait constituée, au capital de 7 millions et demi, dont 3 millions 500.000 francs effectivement versés en espèces, qui absorberait les affaires d'Aïn-Arko et Aïn-Barbar, en même temps que l'usine à cuivre de Caronte, où sont actuellement traités les minerais d'Aïn-Barbar. Les actions de capital d'Aïn-Arko seraient remboursées en espèces au taux de 100 francs ; quant aux actions de jouissance et aux parts, elles seraient échangées dans la proportion de 2 actions de la société nouvelle pour 5 anciennes. Un droit de souscription au capital de la nouvelle affaire serait réservé aux actionnaires des affaires absorbées.

(Cote de la Bourse et de la banque, 20 juillet 1921)

L'action et la part Aïn-Arko sont délaissées aux environs de 40 et 35 fr.

Cette affaire, qui a connu il y a une dizaine d'années une certaine prospérité, mais dont le déclin a commencé dès avant la guerre, est aujourd'hui dans une situation qui rend nécessaire une réorganisation. Elle a 9.140.784 fr. de dettes exigibles, alors que son actif consiste en grande partie en immobilisations (1.865.737 fr.), en minerais et approvisionnements (1.774.721 fr.), en avances à sa filiale d'Aïn-Barbar (6.519.441 fr.), en un portefeuille peu facilement réalisable (4.000.000 fr. représentés par 4.000 actions Parzan et 30.000 actions Barbar), en comptes d'ordre et divers (298.679 fr.), les ressources immédiatement disponibles ou facilement mobilisables se réduisant à 356.723 fr.

La situation de la Société d'Aïn-Barbar n'est pas meilleure, ses ressources disponibles et réalisables se réduisant à 1.225.210 fr., alors qu'elle a 6.968.671 francs de dettes, dont 6.519.441 fr. envers Aïn-Arko.

L'opération envisagée consistera dans l'absorption des deux entreprises par une nouvelle société, qui disposerait de ressources nouvelles. Déjà une assemblée

extraordinaire des actionnaires d'Aïn-Barbar a voté la dissolution de la société, sous réserve de la conclusion des accords préalables. Une assemblée des actionnaires d'Aïn-Arko doit se prononcer sur le même objet le 26 juillet courant. La valeur des gisements de ces deux affaires paraît justifier les efforts faits en vue de leur réorganisation.

L'Afrique du Nord minière
Mines de zinc d'Aïn-Arko
(*Le Sémaphore algérien*, 3 août 1921)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, dont le siège social est à Paris, 87, rue Saint-Lazare, était convoquée à l'effet de se prononcer sur un projet de réorganisation.

Le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle convocation sera faite pour une date ultérieure.

D'après les projets du conseil d'administration, une société, actuellement en voie de constitution, absorberait à la fois l'actif minier et industriel d'Aïn-Arko en même temps qu'une usine métallurgique et que l'actif minier des Mines d'Aïn-Barbar.

Cette fusion aurait pour effet de faire attribuer à la société d'Aïn-Arko une certaine quantité d'actions d'apport et d'obligations pour une valeur de 3.050.000 de francs.

En vue de cette réalisation, des pourparlers ont été entamés d'une part avec les Mines d'Aïn-Barbar (dont la société d'Aïn-Arko est à la fois importante actionnaire et principale créancière) et, d'autre part, avec les divers créanciers de la société en vue d'assurer le règlement du passif dans des conditions permettant de laisser aux actionnaires une répartition satisfaisante.

Dans l'état actuel des pourparlers, le conseil envisage la possibilité, après l'extinction du passif d'Aïn-Arko, de rembourser le capital non amorti et de répartir entre toutes les actions et les parts un certain nombre d'actions de la société nouvelle, vraisemblablement dans la proportion de deux nouvelles contre cinq anciennes de jouissance et de deux nouvelles contre cinq parts.

D'autre part, les actionnaires anciens pourront exercer un droit de préférence à la constitution du capital de la société en formation dans la proportion de deux actions nouvelles pour cinq actions ou cinq parts.

L'Afrique du Nord minière
Dissolution de la Société des mines de zinc d'Aïn-Arko
(*Le Sémaphore algérien*, 28 septembre 1921)

Les actionnaires de cette société (dont le siège est à Paris, 87, rue Saint-Lazare), se sont réunis en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Vincent, président du conseil d'administration.

Du rapport présenté par le conseil, il résulte que le gisement d'Arko s'épuisant progressivement, la société a été amenée à s'intéresser aux mines de Parzan et d'Aïn-Barbar, dont le développement, déjà suspendu par la guerre, n'a pu être repris dans de bonnes conditions depuis la cessation des hostilités ; des capitaux beaucoup plus importants que ceux primitivement prévus étant devenus indispensables, en raison de l'élévation du prix des matières premières et de la main-d'œuvre.

L'augmentation du capital, faite en 1914, n'aurait même pu suffire à traverser une période aussi difficile.

Au cours de la brève discussion qui a suivi la lecture du rapport, le président de l'assemblée a rappelé combien pesaient lourdement sur l'exploitation les ouvertures de crédit, s'élevant à 10 millions, auxquelles la société s'est trouvée obligée d'avoir recours. Aussi, le conseil a-t-il étudié et mis au point un projet de réorganisation : l'actif minier et industriel d'Aïn-Arko, de même que l'actif minier de la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar seraient absorbés par une société en voie de constitution. Aïn-Arko recevrait un million en espèces, pour réaliser les actions de capital, puis un nombre d'actions déterminé de la nouvelle société, à raison de 2 actions' de cette dernière société contre 5 actions de jouissance ou 5 parts de fondateur ; d'autre part, si les actionnaires d'Aïn-Arko désirent participer à la souscription des actions de la nouvelle société, ils pourront le faire à raison de 2 actions de celle-ci contre 6 actions de jouissance ou autant de parts de fondateur.

Les actions d'Aïn-Barbar serviraient, ainsi que l'a expliqué le président de l'assemblée, à éteindre le passif d'Aïn-Arko, ce qui permettrait de faire le répartitions indiquées, ci-dessus. À un actionnaire faisant observer qu'il pourrait être pris des arrangements avec Aïn-Barbar, cette : société étant débitrice d'Aïn-Arko, le président a répondu qu'Aïn-Barbar ayant emprunté 6 millions à Aïn-Arko pour lui permettre d'exploiter ses mines et cette dernière société devant elle-même 10 millions à ses créanciers, les actionnaires d'Aïn-Arko se trouveraient retirer un avantage du fait que les dits créanciers consentaient à éteindre le passif d'Aïn-Arko en laissant aux actionnaires de cette société les avantages stipulés, moyennant l'apport de tout l'actif d'Aïn-Arko à la nouvelle société.

Bien qu'Aïn-Barbar soit une mine riche, son exploitation a laissé des déboires, provenant notamment de la hausse des charbons et des cokes, hausse qui a bouleversé toutes les conditions économiques. Par ailleurs, il est certain que les prix actuels du zinc ne peuvent pas laisser de bénéfices ; le marché du cuivre ne permet pas davantage à Aïn-Arko de supporter sa lourde dette.

L'assemblée a donné toutes autorisations au conseil pour conclure tous accords relatifs à l'apport fait par Aïn-Arko à la nouvelle société, celle-ci devant attribuer à la première 10.500 actions de 100 fr., entièrement, libérées et 4.000 obligations 6 p. 100 de 500 fr. libérées. La Société des mines de zinc d'Aïn-Arko se trouvera dissoute de plein droit dès que l'approbation définitive du dit apport par l'assemblée des actionnaires de la société nouvelle aura eu lieu. M. G. Rodriguez, 29, rue de Provence, à Paris, a été désigné comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus à cet effet.

L'Afrique du Nord minière
Mines de Zinc d'Aïn-Arko
(*Le Sémaphore algérien*, 13 janvier 1922)

Par suite de l'approbation de l'apport fait à titre de fusion par cette société à la Compagnie minière et métallurgique de Caronte, la condition suspensive de la dissolution de la société est réalisée. M. G. Rodriguez, avocat, 29, rue de Provence, à Paris, a été nommé liquidateur.

Suite :

1921 (octobre) : absorption par la [Compagnie minière et métallurgique de Caronte](#).

LA TOILE DE FOND DE L'AFFAIRE LACAZE

(Paris-Presse-L'Intransigeant, 5 février 1959)

L'O.V.A.I.M. (Omnium de valeurs agricoles, industrielles et minières) contrôle les mines algériennes d'Aïn Arko (zinc) et la Société Algérienne du Zinc (439 millions de bénéfices nets en 1957).
